



Le
Folklore
Brabançon

Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon



DECEMBRE 1970

N° 188

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

*Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle, par le citoyen
Doulcet Pontécoulant, préfet (suite)* 313

*L'abbé Michel Renard (1829-1904)
par O. Hendrickx* 366

*Quand on brûlait les sorcières en Roman
pays de Brabant aux XV^e, XVI^e et
XVII^e siècles
par Louis Dolvaux* 384

DECEMBRE 1970

N°

188

PRIX : 35 F.

Sur la couverture : Le Riismolen à Bruxelles

Le numéro 188 du

« BRABANTSE FOLKLORE »

contient des études

de Maurits Thys (*Het Bajanisme, Iansenisme en Quesnelisme, gezien door de bril van een Jezuiet*), de J. Crab (*Middeleeuwse muntateliers te Leuven - De productie der Leuvense muntateliers.*)

Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle, par le Citoyen Doulcet Pontécoulant, Préfet.

(voir n° du Folklore Brabançon 185, 186 et 187)

CHAPITRE IV

(suite)

Section 2 — BEAUX ARTS

POESIE

La poésie est de tous les beaux arts celui que les Belges ont cultivé avec le moins de succès. indépendamment des causes générales que j'ai indiquées plus haut et qui sont également applicables aux sciences et à la littérature, je crois avoir trouvé la raison du peu d'aptitude que les Belges ont montré jusqu'ici pour l'art poétique dans l'imperfection ou plutôt dans le défaut d'une langue nationale.

Le flamand quelque soit l'antiquité de son origine, quelque abondance, quelque énergie que ses partisans lui supposent, n'est plus depuis longtemps que le langage des dernières classes du peuple et l'éducation depuis un siècle consiste bien moins à l'apprendre qu'à l'oublier; avant cette époque même les auteurs de quelque réputation ont dédaigné de s'en servir et presque tous leurs ouvrages du 15ième et 16ième siècles sont en Latin.

La langue française, dont l'usage devient chaque jour plus général est nécessairement corrompue par le mélange des expressions et des tournures flamandes et ceux qui la parlent le plus correctement sont encore pour la plupart dans le cas des étrangers instruits qui connaissent parfaitement, mieux peut-être que les indigènes, les règles grammaticales, la valeur intrinsèque des mots, tout le mécanisme de notre langue, hors son génie particulier, dont la connaissance la plus entière est indispensable à celui qui veut courir la carrière poétique.

Quelques uns des princes qui ont gouverné ce pays ont essayé d'y faire fleurir les Lettres en formant des associations auxquelles ils accordèrent des privilèges honorifiques.

Au temps de l'Infante Isabelle, il existait à Bruxelles, à Louvain, et dans quelques autres villes des Pays-Bas des sociétés littéraires, distinguées comme en Italie par des noms emblématiques tels que « la fontaine », « la rose », « la pivoine ».

Ces sociétés composaient des pièces dramatiques qu'un certain nombre de leurs membres représentaient en public, à des époques déterminées. Elles avaient institué les disputes littéraires et fondé des prix d'encouragement pour l'éloquence et la poésie. Dans tous les événements mémorables tels que l'inauguration d'un nouveau souverain, le gain d'une bataille, les différentes sociétés des villes se réunissaient et déployaient, à l'envi, la plus grande magnificence.

Les Ecrivains flamands font mention du plus pompeux de ces tournois littéraires, donné à l'occasion de l'avènement de Philippe 2 à la souveraineté des Pays-Bas. Le « Souci » de Bruxelles, la « Pivoine » de Malines et la « Rose » de Louvain se rendirent à Anvers pour répondre à l'invitation de la « Violette » de cette dernière ville. La Pivoine gagna le 1er prix d'éloquence et la Rose celui de la poésie. Les ouvrages qui concoururent étaient écrits en latin. Le prix de magnificence fut adjugé au Souci de Bruxelles dont le cortège était composé de douze chars décorés avec autant de goût que de richesses et de 200 cavaliers remarquables par la beauté de leurs chevaux et le luxe de leurs vêtements et de leur équipage.

Les provinces Belges en célébrant avec tant d'éclat l'inauguration du fils de Charles Quint étaient loin de prévoir les maux qui devaient les accabler sous son règne.

Le temps des guerres civiles des Pays-Bas est la seule époque où la littérature Belgique ait brillé de quelque éclat. Elle le dut à la protection

spéciale que le Ministre de Philippe 2, Granvelle, accorda aux savants et aux artistes, ses contemporains parmi lesquels on distingue Juste Lipse, Ortelius, Simon Stevin, et le fameux imprimeur Plantin.

La Paix de Munster replongea ce pays dans l'ignorance profonde où il languit jusqu'en 1769, époque à laquelle le fin comte de Cobentzel (père de celui qui figure avec tant d'honneur aujourd'hui dans la carrière diplomatique) essaya d'y faire pénétrer quelques rayons de la lumière dont la France était alors le foyer.

C'est à ce Ministre animé par les conseils de M. Schoefflin, professeur d'histoire et de droit public à Strasbourg, que Bruxelles doit l'établissement d'une société littéraire qui fut érigée en académie impériale et royale des sciences et belles lettres en 1773 par les soins du Prince Starremberg, successeur du comte de Cobentzel.

La création de cette académie qui comptait parmi ses membres régionaux et étrangers des noms plus chers aux sciences qu'aux belles lettres fut utile aux premières et ne rendit que peu de service aux autres, comme on peut s'en convaincre en parcourant les mémoires de cette société.

On ne peut guère douter que la réunion des Pays-Bas à la France, en épurant le langage, en réformant l'éducation publique, en appelant la Nation Belgique au partage de nos richesses littéraires, n'y fasse bientôt naître et prospérer ceux des beaux arts qui manquent encore à la gloire de ce pays.

Liste des Poètes les plus distingués, nés sur le territoire formant aujourd'hui le Département de la Dyle.

Bromanne Louis	1630
Dongelberghe François	1655
Franquaert Jacques, architecte, peintre et poète	1620
Hahbecque Maximilien, jésuite	1637
Houwaert Jean-Baptiste	1599
Numan Philippe	1617
Périander Giles	1560

La plupart de ces poètes ont écrit en latin, mais aucun de leurs ouvrages ne leur a survécu.

Le célèbre lyrique Jean-Baptiste Rousseau est enterré au ci-devant couvent des petits Carmes à Bruxelles : il mourut à la Genette, hameau à

quelques lieues de Bruxelles, sur la route de Mons, le 18 mars 1741. Quelques biographes placent l'époque de la mort de ce poète au 3 février : on peut s'en rapporter sur ce point à son extrait mortuaire dont le professeur de langues anciennes de l'Ecole Centrale, le Citoyen Leshroussart, a fait la recherche et qu'il m'a communiqué : en voici le texte littéral :

Extractum ex libro mortuario Carmelitarum discalceatorum conventus Bruxellis

« 18 mensis martii 1741 in cavea, juxta altare Sancti Josephi Templi nostri. Sepultum est cadaver domini Joannès Baptista Rousseau, natione galli, inter Scriptores hujus Sæculi famosissimi »

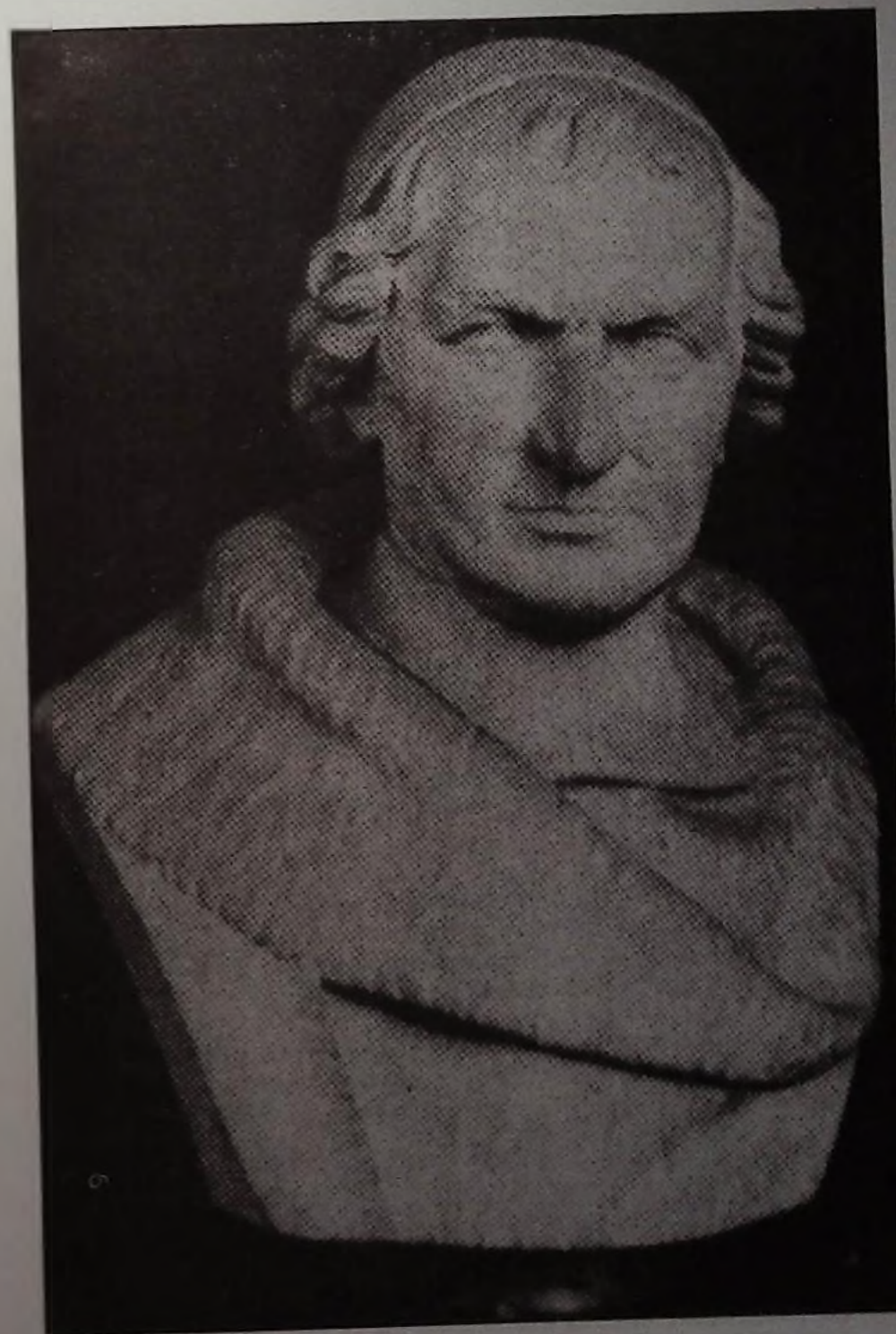
Antoine Arnauld de Port Royal, auquel la postérité ne confirmera pas le surnom de *grand* qui lui fut donné par son siècle, est mort à Bruxelles où il est enterré, selon les uns dans l'église de Sainte Catherine et selon les autres dans l'église des Oratoriens de Laeken

Section 3 — PEINTURE ET SCULPTURE

PEINTURE.

Je m'étendrai d'autant moins sur cet article que j'aurais à citer des faits trop généralement connus et qu'il serait difficile sur ce point d'assigner à une portion des provinces Belges, une part dans la gloire qu'elles ont solidairement acquise.

Personne n'ignore que si l'art de la peinture enseveli sous les débris de l'empire Romain, renaquit à Florence, vers le milieu du 13ème siècle, il dut en quelque sorte une seconde naissance à la découverte d'un flamand (Jean de Bruges) qui le premier imagina de détrempier ses couleurs avec de l'huile. C'est de cette époque que datent les progrès d'un art qui commençait à décliner en Italie, lorsque Rubens vers la fin du 16ème siècle en releva la gloire dans sa patrie et forma cette fameuse école dont les chefs-d'œuvre partagent avec ceux de Michel Ange, des Raphaël et des Poussin, l'admiration et les suffrages de l'Europe. Anvers illustrée par ce grand peintre et par ses élèves Van Dyck, Jordan devint l'Athènes du pays au-delà des Alpes, et Bruxelles en donnant naissance aux Champagne, aux Breughel, aux Vandermeulen, associa bientôt après son nom à celui de cette ville célèbre.



Antoine Arnauld de Port Royal

L'art de peindre sur verre dont les Français et les Italiens se disputent l'invention paraît appartenir aux Belges, du moins ceux-ci produisent-ils en leur faveur les monuments les plus anciens et les plus authentiques.

Liste des plus fameux peintres nés sur le territoire composant aujourd'hui le Département de la Dyle.

Jacques Van Artois, né en 1613, paysagiste.

Henry Van der borcht, né en 1583.

Boudewyns.

Jean Breughel, mort en 1642, paysagiste.

In-Bte Champagne, mort à Paris en 1688.

Philippe Van Champagne, mort à Paris en 1674.

François Du Chatel, né en 1625.

Joseph Van Craesbeke.

Jacques Franquaert.

Daniel & In-Bte Vanheil, né en 1604 et 1609.

Lucas Vanhelmont, grand paysagiste.

Victor-Honoré Janssens, mort en 1739.

François Van Meulen, mort à Paris en 1690.

Arnould Mytens, mort à Rome en 1602, histoire.

Bernard et Richard Van Orley - 1702, histoire.

Antoine Salaert.

Pierre Snayers, 1593. (1)

SCULPTURE.

Ce Département n'a qu'un seul artiste à produire au nombre de ceux qui ont illustré la Sculpture depuis son établissement en Europe, mais cet artiste est François Duquesnoy, surnommé le Phidias des modernes.

Ses principaux ouvrages sont un *Saint André* et une *Sainte Suzanne* dans l'Eglise de St. Pierre à Rome. Ces derniers surpassent tout ce que la sculpture antique et moderne ont produites dans ce genre.

Le seul ouvrage que ce fameux sculpteur ait laissé dans sa patrie est une petite figure en bronze d'une exécution très indécente qui décore

(1) La peinture compte encore dans ce Département des Sujets distingués. Le Gen. Verhaghen de Louvain est un peintre d'histoire très distingué. Le Gen français élève de ce dernier et professeur de dessin à l'Ecole Centrale a tous les talents qu'exige la place qu'il occupe.



CŒuvre du sculpteur Duquesnoy : la fontaine célèbre de Menneken-Pla.

une fontaine publique connue à Bruxelles sous le nom bizarre de *Munne-kepisse*.

L'antiquité de ce monument, les souvenirs traditionnels que les habitants y attachent lui attirent de la part de ces derniers un degré de vénération dont il est difficile de ne pas rire, à ceux qui n'en connaissent que l'objet matériel.

Plusieurs souverains et parmi eux l'Electeur de Bavière en 1698 et Louis 15 en 1747 l'ont décoré de riches habits et de parure.

Les autres sculpteurs d'une réputation très inférieure, mais qui méritent cependant d'être cités avec éloge sont :

Jérôme Duquesnoy, frère du précédent

Cosyns,

Devos

Berger, auteur de la fontaine dite des sablons,

Delvaux, auteur du *bel hercule* de l'école centrale.

Ce dernier n'est pas né dans le Département mais il a fourni et terminé sa longue carrière à Nivelles.

Parmi les monuments de sculpture qui décorent la ville de Bruxelles on remarque la fontaine des sablons, dont les figures sont de Berger : on la doit à la générosité du comte d'Aylesbury, pair d'Angleterre qui la fit construire en reconnaissance du long et agréable séjour qu'il avait fait dans cette ville où il mourut en 1741.

Section 4 — ARCHITECTURE ET MUSIQUE

ARCHITECTURE

Il semble que l'analogie de cet art avec la peinture et la sculpture devait lui assurer des succès dans le même pays où ces derniers avaient obtenu de si brillants, mais cette induction naturelle fortifiée des exemples anciens et modernes qui attestent que ces arts en tous pays ont fleuri presque toujours ensemble, n'est pas applicable aux provinces Belges où l'architecture est restée dans un état de médiocrité remarquable au milieu des chefs-d'œuvre des Rubens et des Duquesnoy.

Le Département de la Dyle, où l'on admire plusieurs beaux monuments d'architecture gothique (j'en ai fait connaître quelques-uns dans un chapitre précédent) n'en possède aucun dont l'architecture moderne



Marché matinal aux légumes à la Place du Sablon. Dans le fond le monument du sculpteur Berger, et offert à la ville par le comte d'Aylesburg.

puisse se prévaloir aux yeux des connaisseurs. L'ensemble des bâtiments qui entourent le parc a de la grandeur et de l'élégance, mais ces édifices pris isolément sont loin de pouvoir soutenir un examen sévère.

Le même éloge et la même critique conviennent au château de Laeken (propriété de l'archiduc Charles) à l'aide d'une situation très pittoresque et de quelques beautés de détail, ce palais fait oublier les nombreux défauts de sa construction.

Les bâtiments que je viens de citer sont (avec quelques maisons de campagne) les seuls essais d'architecture dignes de quelque attention dans ce Département, encore est-il à remarquer que tous sont l'ouvrage d'architectes étrangers (h).

La machine hydraulique construite entre Etterbeek et Ten Noode a servi de modèle à celle de Marli. La source qui fournit les eaux qu'elle élève a 140 pieds, donne au-delà de 2000 pieds cubiques d'eau par heure. Cette eau reçue dans un réservoir situé sur le rempart se disperse de là dans les quartiers les plus élevés de la ville.

MUSIQUE

Ce pays n'a produit, je crois, aucun de ces compositeurs célèbres, de ces excellents virtuoses dont s'honorent l'Italie, l'Allemagne et même la France. Mais en général, les habitants aiment et cultivent la musique, ils ont un sentiment naturel de l'harmonie qui se fait remarquer jusques dans la classe du peuple la plus étrangère par son éducation aux principes et aux règles de l'art musical.

Section 5 — ART TYPOGRAPHIQUE

Sans partager l'opinion de l'historien Desroches qui voudrait prouver dans ses nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie que la première idée de cette grande découverte est due aux Brabançons, on doit du moins convenir (en laissant à Pierre Schoeffer de Mayence les honneurs de l'invention) que les Belges ont excellé les premiers dans cet art introduit en Brabant par les frères de la vie commune (communauté religieuse célèbre dans l'histoire des 14^{ème} et 15^{ème} siècles) lorsqu'en 1460,

(h) Les bâtiments du parc ont été construits sur les dessins de Guimard, architecte français, et le château de Laeken, sur ceux de Rinoldi, architecte Italien.



Plantin, né près de Tours vers 1520 et mort à Anvers en 1589, imprimeur, dont la maison à Anvers a été achetée par la ville à ses descendants (1670) et transformée en Musée Plantin-Moretus.

le magistrat de Bruxelles les appela dans cette ville pour leur confier l'instruction de la jeunesse. Le 1er livre imprimé à Bruxelles par les frères de la vie commune est de 1476, c'est-à-dire de vingt ans postérieur à l'époque où l'on paraît être convenu de placer l'invention de l'art typographique.

Jean de Wesphalie partage avec les frères de la vie commune, suivant quelques bibliographes, l'honneur d'avoir le premier introduit cet art dans le Brabant. Il vint s'établir à Louvain en 1473 et l'on cite des livres sortis de ses presses dans cette même année. Quoiqu'il en soit de l'exactitude de ces dates, il est du moins certain que Jean de Wesphalie, par le grand nombre de ses éditions, leur importance, quant au sujet, la beauté, la netteté des caractères et les procédés nouveaux qu'il introduisit dans la pratique de son art doit être regardé comme le premier imprimeur belge et l'un des plus célèbres de son temps.

La ville d'Anvers qui jouissait au 15^{ème} siècle de tous les genres de célébrité attira dans son sein un grand nombre de typographes dont les talents et l'industrie richement salariés ouvrirent dans cette cité florissante une nouvelle source de commerce et de richesses.

Christophe Plantin imprimeur français, fonda à Anvers, sous le règne de Philippe 2, la plus considérable et la plus belle imprimerie qu'on eut encore vue. Cet artiste, digne rival des Etienne et des Turnebe, contribua aux progrès des Lettres, non seulement par le grand nombre des belles éditions qui sortirent de ses presses mais par les pensions qu'il payait à plusieurs savants et littérateurs, qui s'honoraient du titre de correcteurs de son imprimerie.

Même après la décadence entière du commerce et des arts dans ces provinces, l'imprimerie s'y soutint avec honneur et Bruxelles, si avantageusement située pour le commerce des livres, devint dans ces derniers temps la fabrique et l'entrepôt général de toutes ces brochures, de tous ces écrits éphémères dont le débit doit être d'autant plus rapide que leur existence est plus courte.

On y contrefaisait, comme en Hollande, dans les Pays de Liège et de Bouillon, tous les ouvrages qui avaient quelque succès en France. Il faut le dire, la librairie ne se soutenait que par les contrefaçons.

On compte à Bruxelles vingt imprimeurs, dix-sept libraires et deux fonderies de caractères, dont une seulement, celle du Citoyen Rozart, a joui de quelque réputation sans être cependant en état de lutter avec les établissements de ce genre qui existent dans la capitale.

CHAPITRE 5

INSTRUCTION PUBLIQUE

Section 1^{ère} — COUP D'OEIL SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'Instruction publique, antérieurement à l'établissement de l'université de Louvain, était dirigée dans ce pays comme dans le reste de l'Europe sur un plan d'étude si barbare, si incohérent qu'une ignorance absolue eut été préférable au résultat le plus heureux de cette absurde et gothique éducation. Les églises métropoles et les monastères étaient alors les seules écoles publiques où l'évêque instituteur et sous lui quelques clercs, quelques moines, enseignaient à leurs élèves assez de latin pour copier, traduire, compiler, abrégier et contourner en tous sens le texte de la bible, les décrets des conciles et les décisions des Papes amalgamées avec la philosophie de Platon, la dialectique d'Aristote, le droit romain, la morale des auteurs grecs et des pères de l'Église. Les sciences profanes telles que la grammaire, la rhétorique, les mathématiques, la physique et le droit civil étaient appelées *sciences du dehors*, études des payens, et il n'était permis de s'y appliquer qu'à un très petit nombre d'adeptes destinés au cloître.

L'université de Louvain, fondée en 1426 par Jean 4, Duc de Brabant, prit la place des écoles, des églises et des monastères.

Le duc Venceslas (comme je l'ai dit ailleurs) en chassant les tisserans de Louvain avait ruiné cette ville. Son successeur, Jean 4, crut lui rendre une partie de son lustre et de sa population en y fondant une université. Les bienfaits de ce prince, ceux de ses successeurs, Philippe Lebon, Charles Lehardy, Maximilien 1^{er}, les immunités, les privilèges accordés par les Papes, la rendirent célèbre. Successivement enrichie par les fondations particulières de Louis de Rycke, sénateur de Louvain, de Charles Viglius, elle s'empressa d'appeler dans son sein les professeurs les plus renommés des universités plus anciennes de Paris, de Cologne, Bologne et de

Heydelberg. Le nombre des étudiants à la fin du 15ème siècle était déjà d'environ trois mille.

Les halles bâties en 1317 pour l'usage des drapiers fut le premier local qu'occupa l'université qui les fit rebâtir avec beaucoup de magnificence en 1685.

L'université de Louvain se composait de cinq facultés : *La théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine et les arts*. Elle possédait 42 collèges, mais les quatre pédagogies seules, c'est-à-dire le collège d'humanités, les écoles de philosophie, de théologie, de médecine et de droit composaient les établissements d'éducation proprement dits. Les autres collèges n'étaient que des pensionnats auxquels des bourses et des fondations étaient affectées.

Le chef de l'université, sous le nom de *recteur magnifique* exerça longtemps sur cet établissement un pouvoir illimité qui reçut dans la suite quelques restrictions en matière criminelle.

Le recteur était choisi par tour, dans chacune des cinq facultés et devait être changé tous les six mois.

Outre le recteur, l'université avait encore deux officiers provinciaux, le *Conservateur des privilèges* et le *chancelier*. La première de ces charges était élective, la seconde était attachée à la prévôté de l'Eglise Saint-Pierre à Louvain.

Les places de professeurs de l'université étaient au nombre de 58 dont 14 à la nomination du souverain. La collation des autres appartenait en grande partie à la ville de Louvain même.

Personne ne pouvait être reçu aux dignités, offices, bénéfices ecclésiastiques ou civils, non plus qu'à la profession d'avocat s'il n'avait ses degrés de licencié dans l'Université de Louvain.

L'exercice de la médecine dans toute l'étendue des provinces Belges exigeait avec la prise des degrés à Louvain l'approbation de la faculté de médecine de cette université.

La faculté dite des arts jouissait non seulement du droit privatif d'enseigner dans les Pays-bas ce qu'elle appelait la *philosophie* mais elle était même parvenue en 1755 à faire rendre un édit portant défense, sous les peines les plus sévères à tous les habitants des Pays-bas d'aller faire des



L'université de Louvain.

cours de philosophie publics ou privés ailleurs que dans l'université de Louvain, sans une permission spéciale du gouvernement.

Si tant de privilèges, tant d'avantages de toute espèce ne purent acquérir à cette université l'illustration que donnent seuls les talents et les sciences, ils lui assurèrent du moins cette considération qui tient au pouvoir et à la richesse.

Dans le très petit nombre d'hommes célèbres qu'a produits l'université de Louvain, elle cite avec un juste éloge les noms de Charles Quint et de son précepteur Florens Boyens que ses vertus, ses lumières et la reconnaissance de l'empereur élevèrent au Souverain pontificat sous le nom d'Adrien VI.

Postérieurement à l'établissement de l'université de Louvain vers l'année 1460 les magistrats de Bruxelles appelèrent dans cette ville une colonie des frères de la vie commune pour leur confier l'éducation de la jeunesse. Cette communauté religieuse instituée à Utrecht en 1340 par Gérard, surnommé le Grand, mérite d'être honorablement distinguée non seulement pour les vertus et les lumières de ses membres, mais pour l'application qu'elle en fit au bien-être de la société et au profit de l'instruction publique.

La ville de Bruxelles assigna pour demeure et pour collège aux frères de la vie commune la maison de Nazareth, depuis le couvent des Riches claires. Philippe de Heetvelde, d'une famille distinguée de Brabant fut le principal bienfaiteur de cette institution naissante dont les succès progressifs éveillèrent contre elle la jalousie de l'université de Louvain, laquelle parvint à faire supprimer cette congrégation en 1569 et à convertir en séminaire un collège illustré pendant un siècle par les vertus et les talents de ceux qui l'avaient fondé.

Dans les guerres de religion qui suivirent de près la suppression des frères de la maison de Nazareth, le séminaire qui avait été substitué à leur collège fut destiné à l'éducation de cent pauvres garçons calvinistes en vertu d'un arrêt du conseil de guerre des rebelles du 15 9bre 1580. On y plaça un régent et six professeurs salariés de la caisse des biens ecclésiastiques confisqués.

Cinq ans après, le collège de Nazareth fut rendu aux catholiques et rétabli sur le pied où il se trouvait avant les troubles, mais en 1588 la communauté des Riches claires dont le monastère avait été détruit par

les insurgés calvinistes obtint la cession de cette maison qu'elle occupa jusqu'à l'époque de la réunion de ce pays à la France.

Section 2 — DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

Indépendamment de l'université de Louvain que j'ai suffisamment fait connaître dans la section précédente, la portion des pays bas formant aujourd'hui le Département de la Dyle possédait sept collèges, deux à Bruxelles et un dans chacune des villes de Halle, Diest, Tirlemont, Wavre et Nivelles.

Ces collèges en y comprenant les trente huit pensionnats dépendant de l'université de Louvain étaient fréquentés par environ 2000 Elèves.

Le Collège Thérésien à Bruxelles tenait le premier rang parmi les établissements de cette nature. Fondé par l'Impératrice Marie Thérèse pour remplir le vide qu'avait laissé dans l'instruction publique la suppression de l'ordre des Jésuites, le Collège Thérésien avait été mis en possession des biens et des bâtiments que cette société possédait à Bruxelles.

Les autres Collèges subsistaient du revenu des dotations qui leur avaient été faites et des rétributions annuelles que payaient les Elèves sous le nom de Minervaux.

Sans m'arrêter à la nomenclature des Sciences qu'on enseignait ou plutôt qu'on disait enseigner dans les écoles de ce Département, je dirai en peu de mots ce à quoi se réduisait véritablement l'instruction publique.

Les mathématiques dans lesquelles il ne peut se glisser ni préjugés ni erreurs s'enseignaient avec un peu plus de succès que les autres sciences mais l'étude n'en était point approfondie; en arithmétique et en algèbre on s'arrêtait aux logarithmes et aux équations du second degré; le calcul différentiel et intégral ne faisait partie du cours; dans la géométrie on ne passait pas la trigonométrie, rectiligne, aussi la mécanique, l'optique et l'astronomie étaient elles très peu avancées.

La physique était peu ou mal cultivée et telle était sur cette science l'ignorance ou les préjugés des instituteurs que les progrès faits depuis un siècle n'avaient rien changé à la rédaction des cahiers qu'ils dictaient pour les leçons à leurs élèves. On y suivait encore Descartes en se contentant d'indiquer superficiellement le système de Newton. Les nouvelles découvertes restaient inconnues. La Physique expérimentale était plus négligée encore et se réduisait à 5 ou 6 leçons dans la durée du cours.

On n'enseignait aucune branche de l'histoire naturelle.

La logique et la métaphysique étaient encore la science du jargon de l'École.

La morale consistait à expliquer l'un ou l'autre des cathéchistes.

Et la philosophie en général (les mathématiques exceptées) était la science des plus grossières et des plus vieilles erreurs.

L'étude de la langue Latine absorbait dix années de la vie des élèves, encore cette étude était-elle purement grammaticale.

On enseignait depuis peu dans quelques collèges les premiers éléments du grec pour ne pas désobéir ouvertement au Gouvernement qui l'avait ordonné.

On conçoit qu'un tel système d'éducation était peu favorable pour former des littérateurs, des orateurs et des poètes, aussi ce pays est-il resté, par rapport aux belles Lettres en arrière du reste de l'Europe.

Lorsque le Gouvernement autrichien en 1777 créa des collèges Royaux pour remplacer les collèges des jésuites, il adopta un plan uniforme d'enseignement tant pour les nouvelles écoles qui étaient immédiatement sous sa dépendance que pour celles qui étaient tenues par les corporations religieuses. Les moines instituteurs se prêtèrent de mauvaise grâce à une innovation qui s'accordait mal avec leurs préjugés.

Avant cette époque les meilleurs classiques latins étaient à peine connus dans les collèges. Le Gouvernement ordonna qu'ils y fussent exclusivement expliqués depuis *Cornélius Népos* jusqu'à *Tacite*. On n'avait que des livres élémentaires rédigés sans goût, dans une latinité barbare ; il exigea qu'on y réimprima ceux en usage dans l'université de Paris (hommage librement rendu à la supériorité de l'instruction française).

Dès ce moment l'instruction publique prit un essor inconnu jusque là dans la Belgique ; quelques professeurs (dans le nombre desquels je me plais à citer particulièrement le professeur actuel de langues ancien-

nes à l'École centrale de ce Département, le Cen Lesbroussart) en se rapprochant autant qu'ils purent de la méthode usitée dans les meilleures écoles françaises, firent faire à l'instruction publique, dans ces derniers temps de rapides et de véritables progrès.

Section 3 — DE L'EDUCATION PUBLIQUE SOUS LE REGIME ACTUEL.

En parlant de l'état actuel de l'instruction publique dans ce Département, je ne m'arrêterai pas à prouver que le vice essentiel qu'on y observe est celui du système en général dont les parties ne sont pas liées entre elles et dont la base n'a aucune espèce de consistance. Cette vérité est généralement sentie.

Les degrés de l'instruction publique sont ici comme dans le reste de la France, les écoles primaires, les pensionnats et l'École centrale.

J'examinerai séparément chacune de ces institutions.

Les écoles primaires telles quelles existent dans ce Département du moins, sont une charge pour l'état dont la société ne tire aucun avantage. Il y a partout des instituteurs : presque nulle part il n'y a d'écoles. La cause du mal est surtout dans le mauvais choix des sujets que l'insuffisance du traitement alloué pour leurs fonctions ne permet pas de remplacer d'une manière convenable. Il est donc malheureusement vrai de dire que cette base de l'instruction publique est absolument nulle.

Les pensionnats ou les maisons particulières d'éducation sont jusqu'ici les seuls établissements intermédiaires entre les écoles primaires et les écoles centrales. On en compte 58 dans l'étendue de ce Département, lesquelles sont fréquentées au moment où j'écris par 2.135 élèves. Comme il n'est ici question de ces maisons particulières que relativement à la place qu'elles occupent provisoirement dans l'ordre de l'instruction publique, je me contenterai d'observer que le régime intérieur de ces écoles et l'éducation que la jeunesse y reçoit sont généralement en opposition de principes et de résultats avec les institutions nationales et qu'il est d'une urgence extrême d'affaiblir l'influence de l'éducation privée en complétant, par l'établissement des collèges, notre système d'éducation publique.



La grue gigantesque, destinée au déchargement des bateaux, qui disparut



même temps que le bassin Sainte-Catherine à Bruxelles

L'École centrale est sous tous les rapports une des plus florissantes de la République.

Le règlement adopté pour les écoles centrales du Département de la Seine ayant servi de base pour l'organisation de celle du Département de la Dyle, l'instruction s'y trouve également partagée en trois sections.

La première comprend trois classes : l'histoire naturelle, le dessin, les langues anciennes (*).

La deuxième comprend deux classes : les mathématiques, la physique et la chimie.

La troisième, quatre classes : la grammaire générale, l'histoire, la législation, les belles lettres.

Ces différents cours sont suivis par deux cents élèves environ parmi lesquels on en compte déjà plusieurs dont les succès rapides donnent de très grandes espérances. Le choix des professeurs est fait pour concilier à cet établissement l'estime et la confiance publiques. Il laisse peu de choses à désirer pour les lumières et rien pour la moralité des sujets appelés aux fonctions honorables d'instituteurs de la jeunesse.

Le vaste et superbe édifice qu'occupe l'école centrale est celui qu'habitait autrefois le gouverneur général des provinces Belges.

Indépendamment du local assigné aux différentes classes composant l'école centrale, on a disposé de la plus belle portion de ce bâtiment pour y former une bibliothèque publique, la plus précieuse peut-être qui existe dans aucun Département de la France (Paris seul excepté).

La Bibliothèque de l'école centrale contient près de quatre vingt mille volumes distribués avec autant d'ordre que de magnificence dans sept vastes salles ouvertes tous les jours, matin et soir, aux élèves et au public. Cette riche collection littéraire (formée en grande partie des bibliothèques des couvents supprimés) renferme un grand nombre de manuscrits et d'ouvrages imprimés à une époque très voisine, sinon contemporaine de la découverte même de l'art typographique.

L'école centrale de ce Département possède en outre un *Cabinet de Physique* formé et entretenu avec beaucoup de soins par le professeur Van Mons de l'Institut national.

Un *cabinet d'histoire naturelle*, où la partie zoologique est encore

(*) Les écoles centrales de Paris ont de plus une classe de langues vivantes qui manque à l'école centrale de Bruxelles.



Le jardin botanique à Bruxelles

incomplète mais où le zèle actif autant qu'éclairé du professeur Rozin a déjà réuni une belle collection de minéraux.

Un museum dans lequel on n'a pu rassembler encore qu'un petit nombre de tableaux de Crayer mais que vont bientôt enrichir plusieurs chefs-d'œuvre dont l'administration du museum national se dessaisit en faveur des établissements secondaires.

Un Jardin botanique entretenu avec beaucoup de soins et dont les serres chaudes et tempérées renferment déjà plus de trois mille plantes exotiques.

Pour terminer ce chapitre de l'instruction publique, il me reste à parler des académies, des sociétés savantes et littéraires : malheureusement j'ai peu de choses à dire sur ces sortes d'établissements.

La Peinture, si je puis m'exprimer de la sorte, est dans ce pays un art indigène. Le rétablissement des académies qui ont contribué à ses progrès devait donc être le premier objet de mes soins. Celles de Bruxelles et de Louvain détruites pendant les temps révolutionnaires ont été rétablies sur leurs anciennes bases et l'on y remarque, dans la première surtout, quelques talents précoces destinés peut-être à ressusciter un jour la gloire de l'Ecole flamande.

Il existe à Bruxelles une *société de médecine* dont quelques membres d'un mérite distingué sollicitent avec instance auprès du Gouvernement l'organisation des Ecoles spéciales de la Science qu'ils professent. Cet établissement est surtout indispensable dans ce pays où l'art de guérir est généralement le métier de ceux qui n'en ont pas, et où le défaut d'une école de cette nature force les élèves qui se destinent à ce genre d'études à chercher dans les universités d'Allemagne et de Hollande l'instruction qu'ils ne peuvent trouver dans leur patrie.

Je ne parlerai pas de la *Société des Sciences de Bruxelles*, encore moins de la *Société de littérature*, ces institutions naissantes auxquelles des encouragements pourront un jour donner l'essor ne présentent encore aucun degré d'intérêt.

Je me résume en observant sur le point dont il est question qu'une réforme dans les écoles primaires et l'établissement des collèges et des écoles spéciales sont des besoins généralement sentis. Cette base mieux assise et ces deux anneaux de plus dans la chaîne de l'instruction publique consolideront sa force et rétabliront sa continuité (*).

* Au moment où j'écrivais ce chapitre, la nouvelle Loi, qui complète l'instruction publique, n'était pas encore publiée.

CHAPITRE 6

Section Ière — COMMERCE ET MANUFACTURE ...

Coup d'œil général sur le commerce des provinces Belges

La prospérité des provinces belges remonte aux premiers temps de l'histoire moderne.

Formées, comme je l'ai dit ailleurs, en petites principautés distinctes, elles gardèrent pendant plusieurs siècles cette forme de gouvernement et ce fut, durant cette période, qu'elles acquirent une grande partie des importants privilèges dont la jouissance prépara leur grandeur.

Leurs Princes, pour conserver l'autorité précaire qu'ils venaient d'acquérir la partagèrent avec les nobles et les abbés. Le peuple lui-même (serf alors dans ces contrées comme dans le reste de l'Europe) accroissant ses richesses par le commerce et l'agriculture gagna de la considération. Le prince qui s'enrichissait lui-même de l'opulence nationale encouragea l'industrie par des privilèges et quand le reste de l'Europe pliait sous le joug féodal, la liberté dont commençait à jouir la Nation belge jetait les fondements de cette prospérité commerciale qui ne tarda pas à se développer.

Dès le 13^{ème} siècle, les belges faisaient la plus grande partie du commerce de l'Europe. Le Brabant surtout était couvert de grandes villes, peuplées de riches marchands, d'ouvriers industrieux. Les belles manufactures de Louvain attiraient dans cette ville l'or de toute l'Europe. L'or acquis par le commerce était employé à perfectionner l'agriculture et cette dernière favorisait à son tour les vastes entreprises des commerçants. Cet état florissant dura jusqu'à l'avènement funeste de Philippe 2 à la souveraineté de ces provinces dont le traité de Munster acheva la ruine.

Les villes de Bruges, d'Anvers et de Louvain conservent encore des monuments qui attestent l'ancien éclat dont le commerce brilla jadis dans ces contrées.

Bruges était alors le centre d'un commerce immense. Les marchands

de Venise y apportaient les richesses du levant, tandis que les villes anseatiques envoyaient les produits du nord.

Située entre les seules nations commerçantes du nord et du midi de l'Europe, la franchise du port de l'Ecluse dont elle disposait attirait dans cette ville les marchands de la Baltique et ceux de la Méditerranée qui tous préféraient aux dangers des longs voyages, dans un temps où la navigation était si imparfaite, les avantages de l'entrepôt qu'ils trouvaient à Bruges. Cette ville atteignit son plus haut degré de prospérité sous les Ducs de Bourgogne au commencement du 15^e siècle. La plupart des nations Européennes y avaient des consuls et l'on y voit encore les maisons qu'ils habitaient.

A cette même époque, le Brabant avait des foires fameuses où des commerçants de toutes les nations se disputaient les produits de ces belles manufactures de laine auxquelles Louvain devait sa réputation et ses richesses.

Lorsque vers l'an 1480, les Pays-Bas passèrent sous la domination de la Maison d'Autriche, des circonstances politiques firent décliner rapidement le commerce de Bruges dont le siège fut transféré à Anvers.

Cette ville avantageusement située sur les bords d'une rivière navigable dont le lit large et profond peut recevoir des vaisseaux du premier rang, devint bientôt si fameuse par son commerce que Guichardin l'appelaient la *ville des Nations*.

L'Escaut fut couvert de flottes innombrables et tel était le nombre des vaisseaux qui affluaient au port d'Anvers qu'il leur fallait souvent attendre plusieurs jours avant d'approcher les quais où se déchargeaient leurs riches cargaisons. L'historien que j'ai cité plus haut assure que vers l'an 1550, époque à laquelle le commerce d'Anvers s'était enrichi de celui du nouveau monde, il n'était pas rare de voir dans ce port deux mille vaisseaux chargés.

Les succès prodigieux du commerce d'Anvers durent nécessairement influer de la manière la plus avantageuse sur la prospérité du reste de la province : en effet le Brabant riche à la fois de ses fabriques et des produits du sol le plus fertile et le mieux cultivé de l'Europe, atteignit vers le milieu du 15^e siècle, sous le règne de Charles V, ce haut degré de splendeur dont il devait déchoir dans les troubles du règne suivant et qu'un siècle après, le traité de Munster acheva d'éclipser.

Personne n'ignore que par ce traité les provinces protestantes des



Bruxelles en 1728. Quai des briques

Pays-Bas soulevées sous le règne de Philippe 2 et érigées en République forcèrent le faible ministère Espagnol à consentir qu'Anvers, dont les hollandais craignaient la concurrence, n'eut plus, par l'Escaut, de communication directe avec l'océan.

Cet article du traité de Munster en fermant le port d'Anvers, prépara la ruine du commerce des provinces Belges. Environ un siècle après lorsque la souveraineté de ces provinces fut acquise à la maison d'Autriche, on fit quelques tentatives pour y ranimer le commerce languissant. L'empereur Charles VI établit à Ostende une compagnie avec l'intention d'attirer dans ce port une partie du commerce des Indes, mais la Hollande et l'Angleterre se liguèrent contre la compagnie naissante et parvinrent par le traité de Vienne en 1713 à exclure les Pays-Bas catholiques de tout commerce avec l'Asie.

Depuis le traité de Munster qui ferma l'Escaut, la décadence du port d'Ostende et la chute de sa compagnie, le commerce de la Belgique déclina de jour en jour. Des causes secondaires hâtèrent encore sa ruine.

Un régime fiscal, impolitique autant que désastreux, assignait en grande partie les revenus du prince sur le produit des Douanes et le prince étant rarement assez éclairé pour distinguer une augmentation de droits d'une augmentation des produits, les Douanes devenaient de plus en plus accablantes (**)

Ces provinces respiraient à peine d'une guerre sanglante et ruineuse qu'elles redevaient le théâtre de guerres nouvelles.

Ajoutons que sous une constitution libre, il n'existait point de liberté religieuse, qu'un clergé nombreux et riche, une noblesse puissante nourrissaient tous les préjugés défavorables au commerce et à l'industrie, qu'une législation absurde investissait les tribunaux ordinaires de la connaissance des affaires commerciales sur lesquelles prononçaient des juges étrangers à toutes les connaissances que cette partie de leurs attributions leur eût rendue nécessaires.

Il ne fallait rien moins que cette combinaison de circonstances désastreuses pour étouffer le commerce dans un pays prodigieusement fertile.

(**) Depuis 1760 jusqu'en 1786, le gouvernement autrichien secondé par son conseil de finances à Bruxelles a paru vouloir chercher à faire revivre le commerce notamment en permettant l'introduction des matières premières en exemption de tout droit d'entrée.



La Porte du Rivage à Bruxelles, au XVII^e siècle

baigné par l'océan, habité par un peuple industrieux, patient, économe, dont le génie commercial était sans cesse stimulé par la vue des monuments de son ancienne grandeur.

La guerre que le gouvernement français vient de terminer avec autant de succès que de gloire, en reculant nos limites, a fait rentrer la France républicaine en possession des provinces Belges (berceau de la monarchie française).

Je ne m'arrêterai pas à prouver que la réunion qui a rendu la Belgique partie intégrante d'un puissant empire, auquel sa position, le cours de ses rivières, les mœurs et les habitudes de ses habitants l'avaient lié d'avance :

Que le traité qui l'ouvre devant Anvers, ville riche en souvenirs, en capitaux et en industrie, le plus facile, le plus sûr et le plus beau port de l'Europe :

Que les lois françaises qui ont établi la liberté civile et religieuse sur des bases enfin respectées :

Que celles qui donnent au commerce des tribunaux et des juges particuliers.

Je ne m'arrêterai pas dis-je à prouver ce qui me semble incontestable, que ces contrées jadis si florissantes vont ressaisir dans cette nouvelle association tous les avantages dont la guerre et la politique les ont privés pendant plusieurs siècles.

Section 2 — COMMERCE DES PRODUCTIONS DU SOL.

La principale richesse de ce pays a sa source dans l'extrême fertilité du sol et c'est à ces avantages qu'il est redevable d'avoir vu sa prospérité survivre à son commerce.

Année commune, la récolte des grains dans le Département de la Dyle excède de moitié les besoins les plus étendus des habitants et peut abandonner aux spéculations commerciales environ un million de quintaux (cinq millions de myriagrammes) de froment et de Seigle, indépendamment d'une quantité presque aussi considérable qui se consomme dans les fabriques de bières et d'eaux de vie.



Le Ruismolen à Bruxelles

Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et le sarrasin sont des productions communes à presque tous les cantons, mais je dois observer que parmi ces différentes espèces de grains le froment et le seigle sont les seuls qui donnent un excédent sur la consommation locale.

Les pierres calcaires, les concrétions sablonneuses, une petite quantité de Lin, quelques bêtes à cornes, telles sont (avec l'article des grains et des colrats, plus considérable à lui seul que tous les autres ensembles les productions naturelles dont s'alimente ici le commerce extérieur.

La presque totalité des grains qui sortent de ce pays était autrefois versée sur la Hollande qui les revendait à l'Angleterre, à l'Espagne et même à la France : depuis la réunion de ce pays à la République française, c'est encore sur ce point que s'écoulent les grains que la fraude parvient à soustraire à la Loy qui en prohibe l'exportation.

Le commerce légal de cette denrée se fait ici comme dans l'intérieur de la France au moyen des marchés publics où viennent s'approvisionner les particuliers et les marchands.

Les principaux marchés de grains sont ceux de Louvain, de Bruxelles, de Wavre, de Jodoigne, de Diest et de Tirlemont .

Le prix des grains de commerce, c'est-à-dire du seigle et du froment, varie depuis six francs de quintal pour le premier et neuf francs pour le second (taux le plus bas où ils descendent) jusques à neuf francs et quinze francs (prix au-dessus duquel il est très rare qu'ils s'élèvent).

Au nombre des objets de commerce il faut ajouter les produits des plantes huileuses et particulièrement du colsat dont il se fait depuis quelques années une exportation très considérable vers l'Allemagne.

La totalité du chanvre et la plus grande partie du Lin, qui se recueille dans le Département de la Dyle, sert à alimenter ses propres fabriques : ce qui excède leur besoin est enlevé par les marchands Balaves pour le compte de l'Angleterre.

Les seuls produits bruts étrangers à l'agriculture, qui appartiennent au commerce de ce Département, sont :

Les pierres calcaires propres à bâtir dont j'ai parlé ailleurs avec quelques détails : elles s'exportent vers l'Allemagne où ces pierres, (les bleues particulièrement) sont très estimées ;



Differents aspects de moulins à eau en Brabant au XVIIIe siècle

Les pierres ou concrétions sablonneuses que l'on exploite aux environs de Bruxelles et Vilvorde sont un article considérable du commerce du Département avec la Batavie. La forme irrégulière et bizarre de cette espèce de pierre, la rendant plus susceptible qu'aucune autre de se lier au ciment de manière à résister à l'action lente et à l'impétuosité des flots, les Hollandais l'employent à la construction et aux réparations de leurs digues. Ces pierres servent de lest à tous les bâtiments qui font par l'Escaut et la Meuse, le Cabotage de la Batavie.

Section 3e — MANUFACTURES — MANUFACTURES ANCIENNES

La Belgique se vante d'avoir été le berceau de l'agriculture et de l'industrie européenne. Il est du moins incontestable qu'elle possédait un territoire bien cultivé et des manufactures nombreuses à l'époque où la plus grande partie des nations de l'Europe ne connaissaient encore d'autre métier que la guerre.

Les Belges dès le 10^{ème} siècle avaient inventé et perfectionné plusieurs genres d'industrie et jusqu'à la fin du 16^{ème} ils n'eurent point de rivaux pour les fabriques de laine où ils excellaient et dont ils étaient en possession depuis très longtemps.

Les historiens rapportent que les filles de Charlemagne employaient quelques heures de leurs loisirs à travailler sur des métiers de laine à la manière des Belges.

Ces fabriques auxquelles la Flandre et le Brabant durent en grande partie l'éclat dont ces provinces brillèrent vers la fin du 12^e siècle occupèrent alors une si grande quantité de bras qu'il fallut agrandir l'enceinte des villes pour loger les essaims d'ouvriers qui s'y rendaient de toutes parts et qu'on fut souvent obligé d'avoir recours au pouvoir et aux armées du prince pour apaiser les troubles que les tisserands fomentèrent à différentes époques.

Louvain tenait le premier rang parmi les villes fabricantes. On n'ajouterait pas foi à ce que disent les historiens, de la quantité d'ouvriers qu'elle renfermait, si l'enceinte immense de cette ville déchue n'attestait encore aujourd'hui son ancienne splendeur.

Ce fut pour consacrer la source des richesses que le commerce des laines répandait sur la Flandre et le Brabant, que Philippe Le Bon, duc de Bourgogne, institua l'ordre de la Toison d'Or, en 1430.

La laine d'Angleterre d'une qualité bien supérieure à celle de Flandres et de Brabant, contribua à la perfection de leurs manufactures. Les anglais sans aucune industrie n'étaient alors que les bergers de la Belgique avec laquelle ils trafiquaient des toisons de leurs troupeaux que celle-ci leur payait en draps manufacturés avec leurs propres laines.

Il s'établit à Bruxelles un marché considérable où se vendaient les laines d'Angleterre et telle était pour les Belges l'importance de cette matière première que Edouard 3 voulant les attirer dans son alliance, ne put y parvenir qu'en accordant aux drapiers du Brabant un privilège dont l'original se voit encore dans les archives de Bruxelles.

Satisfait de la gloire qu'il s'était acquise par les armes, ce même prince quelques années après cette transaction voulant faire fleurir dans son royaume les arts et le commerce sentit que les premiers efforts de l'industrie anglaise devaient s'exercer sur ces mêmes laines dont la mise en œuvre était depuis longtemps pour les Belges une source de richesses. En conséquence il restreignit la faculté d'exporter les laines brutes et ne négligea aucune occasion et aucun moyen d'attirer en Angleterre quelques-uns des plus habiles tisserands de la Belgique.

Sur ces entrefaites arriva la dispersion des manufacturiers de Louvain par Venceslas, duc de Brabant, cet événement, dont j'ai rendu compte en parlant de cette dernière ville, eut pour ce pays les suites qu'amena pour la France la révocation de l'édit de Nantes. Chassés de leur patrie les fabricants et leurs ouvriers se réfugièrent dans le pays de Limbourg et en Angleterre où ils introduisirent, non seulement l'art perfectionné de tisser la laine, mais ce genre inventif, cet esprit industriel, applicable à tous les genres de fabrique dont les Belges étaient éminemment doués.

Outre ses fabriques de laine, la Belgique possédait un grand nombre de manufactures dont elle avait dérobé le secret aux Vénitiens.

Les écrivains du 16^{ème} siècle parlent avec admiration des magnifiques tapis d'Anvers, des fabriques de velours, de satin, de Damas établies à Anvers et à Bruxelles, de l'habileté des lapidaires, des orfèvres de ces deux villes ; telles étaient en un mot l'importance et l'étendue du commerce des Belges à cette époque que l'or des deux Indes, pour me servir de

l'expression d'un historien de ce pays, ne faisait que passer par les mains des Portugais et des Espagnols pour payer l'industrie des habitants des Pays-Bas.

Le premier échec qu'éprouvèrent les manufactures de ce pays fut, comme je l'ai dit plus haut, la suite de la vengeance impolitique que le duc Venceslas tira des ouvriers de Louvain. Les fabriques déclinerent rapidement sous le règne de Philippe 2, successeur de Charles Quint, et leur ruine ainsi que celle du commerce fut consommée par le traité de Munster. Les états voisins mais surtout la Hollande et l'Angleterre s'enrichirent des pertes de la Belgique. Successivement elle vit décroître et périr toutes les branches de son industrie commerciale et ne conserva de supériorité que dans l'art de cultiver la terre dans lequel ses habitants n'ont que peu de rivaux en Europe.

MANUFACTURES DU DÉPARTEMENT DE LA DYLE ACTUELLEMENT EN ACTIVITÉ.

A la tête des manufactures de ce Département on doit placer les fabriques de dentelles dont la perfection n'a jamais pu être égalée dans aucun autre pays, ce genre d'industrie (d'autant plus précieux qu'il est exclusivement exercé par un sexe dont les moyens d'existence sont bornés aux travaux sédentaires) occupe neuf ou dix mille femmes dans la seule ville de Bruxelles. Ce commerce est d'autant plus avantageux que la matière première se recueille sur les lieux et dans les Départements voisins et que la presque totalité de ses produits provient de la main-d'œuvre.

Les dentelles de Bruxelles, soit pour la richesse et l'élégance du dessin, soit pour le goût et la perfection du travail surpassent de beaucoup toutes celles qui se fabriquent ailleurs. Le gouvernement doit en favoriser l'exportation avec d'autant plus de soins que la mode ayant sur des objets d'une aussi grande valeur une influence très dangereuse pour les fabricants, ceux-ci trouvent à placer chez l'étranger les dentelles dont les caprices du goût proscrivent chez nous l'usage.

Des hommes très éclairés pensent qu'il serait essentiel à la prospérité de ce commerce que la sortie des dentelles ne fut soumise à aucun droit et que celles que l'on est souvent dans le cas d'envoyer en commission à l'étranger ne payassent rien pour le retour. Cette permission d'exporter

sans aucun droit une marchandise toujours facile à frauder ne diminuerait pas sensiblement les revenus du fisc et donnerait un grand mouvement à ce genre de spéculation qu'on ne saurait trop encourager.

Les imprimeries d'Indiennes depuis un petit nombre d'années se sont placées au rang des principales branches d'industrie de ce Département. Elles rivalisent avec celles d'Angleterre et de Suisse et surpassent beaucoup celles de Hollande.

On compte déjà dix-huit imprimeries de toiles peintes dans le Département de la Dyle; celles de Bruxelles sont particulièrement estimées; au premier rang de ces dernières on place la fabrique des citoyens Basse frères, la première et la plus avantageusement connue dans le pays. La presque totalité des toiles qui s'y impriment s'exportent vers l'Allemagne d'où elles se répandent dans le Nord.

Cette manufacture qui fut établie dans cette ville il y a plus de 25 ans par le citoyen Romberg, servit de modèle aux établissements du même genre qui se sont formés à une époque beaucoup plus récente.

Parmi les fabriques à métiers, les plus importantes sont celles de Siamois, de Calmandes, de velours, de coton dit Manchester, de dimittes, de Kersais et de camelots; presque toutes ces manufactures se trouvent dans les trois villes principales du Département à Bruxelles, à Nivelles et à Louvain.

La fabrique de Siamoise établie à Bruxelles était spécialement protégée par l'ancien Gouvernement qui lui avait permis de prendre le titre de *manufacture impériale et Royale*; quoiqu'elle ait perdu beaucoup de son ancienne activité elle occupe encore aujourd'hui 3 ou 4 cents ouvriers; ses produits ont pour débouchés principaux l'Italie et l'Espagne.

Les manufactures de Camelots de ce Département ont longtemps été les premières de l'Europe; on les préfère encore à celles de Leyde et d'Angleterre qui seules peuvent à quelques égards soutenir la concurrence. Depuis que la mode a rejeté l'usage de ces étoffes, pour habillement d'hommes et que la suppression des communautés religieuses en France et dans les pays conquis a presque achevé d'en tarir le débit, les fabricants ont essayé d'employer une partie des ouvriers en camelots à fabriquer des bassins et des velours. Les premiers succès en font espérer de plus grands, mais les efforts des entrepreneurs de ces sortes d'établissements ont besoin d'être soutenus et encouragés par le gouvernement pour atteindre à cette

supériorité incontestable que nos voisins ont obtenue de la perfection de leurs mécaniques à filer le coton.

Chapellerie

Plusieurs fabriques de chapeaux établies depuis quelques années à Bruxelles ont acquis en peu de temps assez de consistance pour exporter à l'étranger la moitié de leurs produits.

La destruction presque totale des lièvres les ayant mis dans la dépendance entière de l'étranger, pour les matières premières, l'intérêt de ces manufactures paraîtrait exiger que le Gouvernement permit la libre importation des Peaux, Laines, Poils de chameau, bois d'Inde, noix de Gale et autres objets qu'elles emploient.

Tanneries et Corroieries

Aucune fabrique de ce Département n'a plus besoin et ne mérite plus d'être encouragée, en dédommagement des sacrifices énormes qu'elles ont faits pour arriver au degré de perfection qu'elles ont atteint; cette branche de commerce se perfectionne et s'étend tous les jours; elle est favorisée par l'Angleterre même qui permet l'entrée de nos cuirs lorsqu'ils n'ont reçu que les premiers apprêts.

La tannerie des citoyens Vandehousten et Latour, établie sur le bord du Canal en face du château de Lacken, est sous tous les rapports un des plus beaux établissements de ce genre. Celle du Citoyen Depauw à Vilvorde est beaucoup plus ancienne et ses produits sont particulièrement recherchés en Allemagne.

Charonnage

Bruxelles est renommée dans toute l'Europe pour ses ateliers de voitures, dont le charonnage particulièrement est d'une supériorité reconnue. C'est au Citoyen Simon père, sous le nom de Jean Simon, que ce pays est redevable d'une branche d'industrie qui se trouve liée par son importance aux intérêts du commerce et par le concours des talents qu'elle exige aux progrès des Arts.

Le fondateur de cet établissement l'a porté à sa perfection en réunis-



Voitures de l'atelier de Jean Simon à Bruxelles, conservées au musée d'Art et d'Histoire au Cinquantenaire.

sant dans le même local et sous la même surveillance, les ouvriers en fer, en bois, en cuir, qui s'occupent séparément ailleurs de la confection des différentes parties dont l'ouvrage entier se compose.

Les voitures de luxe qui sortent des ateliers des Citoyens Simon père et fils, réunissent au goût, à l'élégance des formes, la légèreté et la solidité pour obtenir ensemble deux qualités dont l'une paraît généralement devoir exclure l'autre. ces artistes (cette qualification ne peut être déplacée en parlant de ceux qui perfectionnent une branche d'industrie) ces artistes, dis-je, s'appliquent à choisir avec un soin particulier les différentes espèces de bois qui servent au charonnage; à n'employer que le meilleur fer d'Allemagne et ferment à froid toutes les pièces de ce métal soigneusement visitées avant d'être mises en place.

Ce qui a contribué surtout à la réputation et au succès de l'établissement des Citoyens Simon (dont les voitures avant la guerre qui vient de se terminer étaient recherchées sur tout le continent). C'est que chez eux la perfection de l'ouvrage qui n'a de rivale qu'en Angleterre n'exclue pas l'économie et que leurs prix sont de 15 ou 20 % au-dessous de ceux de Londres et de Paris.

Brasseries

Dans ce Département comme dans tous les pays où l'on ne peut élever la vigne, on a tiré parti des plantes céréales pour en composer une boisson à l'usage de toutes les classes de la Société. La bière remplit ici cet objet et la grande consommation qu'en font les habitants a dû multiplier beaucoup les brasseries. La bière qu'elles fournissent se consomme sur les lieux mêmes, excepté les bières blanches de Louvain qui sont devenues un objet de commerce par l'exportation assez considérable qui s'en fait dans les départements voisins et même à l'étranger.

Les brasseries de Louvain ont pris depuis la réunion de la Belgique à la France un accroissement extraordinaire qu'il faut attribuer à la suppression des droits qui pesaient anciennement sur elles.

Genièvreries

Il y a trente ans que cette branche d'industrie appartenait presque exclusivement à la Nation Batave dont les fabriques d'eau de vie de grains

conservent encore aujourd'hui une supériorité incontestable du moins quant à la qualité des produits.

On sait que ce pays qui ne porte pas de grains était alors le grenier de l'Europe et que souvent les provinces Belges même en tiraient leur subsistance.

Dans ces énormes approvisionnements que faisait la Hollande, il se trouvait nécessairement quelques parties de grains, ou gâtés tout à fait, ou d'une trop mauvaise qualité pour l'usage habituel. Ces grains eussent été perdus ailleurs, l'industrie hollandaise les fit entrer dans la fabrication des eaux de vie.

Un autre avantage résultant de cette fabrication et qui dut frapper le premier un peuple agriculteur fut la facilité d'engraisser les bestiaux avec une extrême économie, au moyen du marc des grains distillés. Une seule chaudière de 18 à 24 tonnes suffit à la nourriture de 12 ou 15 bêtes à cornes.

La Hollande tirait autrefois de la Belgique et de la Flandre française la plus grande partie des grains dont elle fabriquait des eaux de vie qu'elle vendait ensuite à la Belgique et à la France. Les Français et les Belges sentirent enfin combien il y aurait à gagner pour eux à distiller eux-mêmes leurs grains et cette branche d'industrie que les habitants de la Campine (pays voisin de la Hollande dépendant autrefois du Brabant et du pays de Liège) introduisirent les premiers dans les Pays-Bas, gagna de proche en proche et devint en peu d'années une des plus grandes ressources du commerce de ces provinces.

Les recherches que j'ai faites sur le nombre de ces fabriques, sur la quantité des grains qu'elles consomment, sur leurs produits annuels, m'ont donné les résultats suivants.

Il existe dans le Département de la Dyle 453 genièvreries: elles consomment annuellement 1736.490 myriagrammes de grains (les trois quarts en seigle et l'autre quart en orge) et donnent un produit également annuel d'environ 69.445 hectolitres d'eaux de vie, qui valent dans le commerce près de 3.600.000 francs.

La moitié de ces liqueurs se consomment dans le Département même, le reste s'exporte, partie vers l'Allemagne et partie dans l'intérieur de la France.

La fabrication des eaux de vie de grains n'emploie que les produits du sol ; elle occupe un certain nombre de bras, elle exige et détermine l'emploi de capitaux assez considérables, elle tend à perfectionner l'agriculture en donnant des moyens économiques d'élever les bestiaux et conséquemment d'en augmenter le nombre ; elle est en même temps un objet de consommation intérieure et d'exportation à l'étranger. Sous ces différents points de vue et considéré en général (abstraction faite de telle ou telle circonstance particulière) l'établissement des genièvreries est donc un bien comme tout ce qui tend à développer l'industrie d'une nation, à alimenter son commerce, à perfectionner son agriculture, à multiplier les moyens d'existence et les jouissances du peuple.

Mais les genièvreries consomment une quantité considérable de grains, premier besoin et aliment indispensable des hommes ; lors donc qu'il y a disette de ces denrées ou que les circonstances en élèvent le prix au-delà des facultés du plus grand nombre des consommateurs, il est indispensable, selon moi, de limiter, de défendre même pour un temps la fabrication des eaux de vie de grains.

Au reste cette mesure, lorsque les circonstances la rendent nécessaire, doit être générale et suppose que le gouvernement s'est assuré d'avance des moyens d'arrêter l'exportation frauduleuse des grains. Sans ces précautions, la défense de distiller, non seulement n'atteindrait pas son but, mais sans profit pour la consommation intérieure, elle causerait des dommages considérables au Commerce et à l'agriculture.

Le blanc

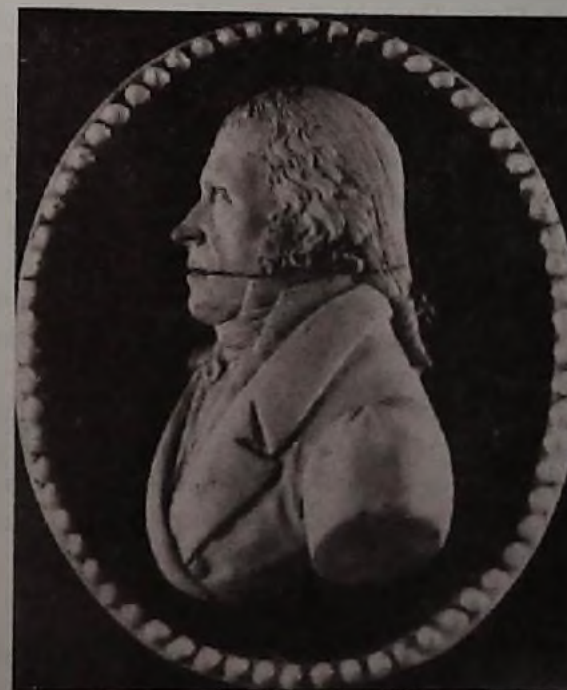
Il existe à Bruxelles une fabrique de fer battu et blanchi qui n'a pas encore pris l'accroissement dont elle est susceptible.

Porcelaines

La manufacture de Porcelaine établie à Bruxelles, est moins remarquable par la finesse de la pâte qu'elle emploie que par l'élégance des formes, la beauté des dessins et la solidité des couleurs. Les succès de cette fabrique ont été interrompus par les différends qui se sont élevés entre associés.

Rafineries de Sucre.

Il en existe deux à Bruxelles et trois à Louvain : paralysées par la



G.J. Bommar, premier modeleur des ateliers de porcelaine de Monplaisir à Schaerbeek

guerre, la paix doit les faire revivre et leur produit peut devenir une branche de commerce très importante, si l'on parvient à l'aide d'un impôt sur les sucres raffinés à l'étranger à établir entre les prix la concurrence qu'elles peuvent déjà soutenir pour les qualités.

Papeteries

On en compte un assez grand nombre dans ce Département. Les principales sont établies à Bruxelles, à La Hulpe, à Hal, à Nivelles, à Tirlemont et à Uccle. On peut être étonné que placées à la source des matières premières les plus fines, ces fabriques n'aient encore produit que des papiers de qualité médiocre; elles méritent néanmoins d'être encouragées sous le rapport du grand nombre de bras qu'elles occupent et de l'indépendance où elles nous placent relativement à l'étranger forcé depuis quelques temps lui même d'avoir recours aux papeteries de ce Département.

Les seuls obstacles aux progrès de ces fabriques tiennent à l'exportation frauduleuse des matières premières, soudoyée à grands frais par la Hollande et l'Angleterre qui emploient les mêmes hommes et les mêmes moyens pour faire sortir les chiffons de ce pays et y faire entrer les papiers de leurs manufactures. Les mesures à prendre pour activer et perfectionner cette branche de commerce se réduisent donc à trouver le moyen d'empêcher l'entrée des papiers de fabriques étrangères et surtout la sortie des matières premières.

Papier-Meuble

La seule fabrique de cette espèce qu'il y ait dans le Département se trouve à Bruxelles; elle fait d'assez fortes affaires avec l'Allemagne où l'on recherche beaucoup les papiers d'ameublement qui s'y préparent.

Bas tricotés

Ce genre d'industrie occupe un grand nombre de bras à Diest et dans la Campine; on y emploie la laine du pays d'une qualité très supérieure à celle que l'on trouve dans le reste du Département.

Les bas de Diest ont beaucoup de réputation en Hollande où il s'en exporte une assez grande quantité. Ils se vendent depuis 40 sols jusqu'à 12 francs la paire.

Bas de Soie

Ceux qui se fabriquent à Bruxelles et dont une partie passe en Hollande et en Allemagne sont presque aussi beaux et beaucoup plus solides que les bas de Paris; ils doivent cette dernière qualité à l'organsin de Piémont qu'on y emploie sans mélange, ce qui les rend un peu plus chers.

Acides Minéraux

Bruxelles possède deux fabriques d'acide nitrique (eau forte de commerce) la plus ancienne fondée par le Citoyen Vander Elst a pris depuis quelque temps faveur chez l'étranger aux dépens des fabriques anglaises en possession presque exclusive de cette branche de commerce dans tout le nord de l'Europe.

Cilindres de Carton

Ondoit au Citoyen de Liagre l'établissement de cette fabrique.

Verreries

Celle de Louvain, la seule où l'on fabrique des vitres est presque entièrement ruinée.

La verrerie de Bruxelles ne travaille que pour la consommation intérieure.

Salines

Il s'est élevé depuis quelques années plusieurs établissements de cette espèce; on y raffine le sel brut que l'on tire aujourd'hui de France, et que l'on recevait avant la réunion partie brut et partie raffiné de l'Angleterre et de la Hollande.

Le sel qui s'emploie dans les raffineries du Département de la Dyle, se tire de Marennes, de la Tremblade et de Saint-Martin (Ile de Ré).

On compte dans ce Département 25 raffineries de sel; 5 à Bruxelles, 6 à Louvain, 11 à Tirlemont et 3 à Diest. Les plus considérables sont celles de Louvain; on évalue à 1800 Rasières la quantité de sel brut que les raffineries de cette dernière ville travaillent annuellement. Indépendamment du sel raffiné que produisent ces fabriques, elles en reçoivent encore du Département de l'Escaut, de la Lys et principalement du Port d'Ostende, une quantité qu'on évalue à plus de 30 millions de livres.

pesant laquelle s'expédie en commission dans le pays entre Meuse et Rhin et dans les Départements limitrophes.

Les raffineries de Bruxelles et de Tirlemont prennent part à ce commerce.

Celles de Diest approvisionnent tout le pays connu sous le nom de Campines brabançonne et liégeoise.

En parlant des fabriques du Département de la Dyle je ne puis me dispenser de faire mention des ateliers nouvellement établis à Bruxelles. Tout ce qui a rapport au but moral, au régime économique et à l'administration de ces établissements trouvera sa place ailleurs ; je ne le considère ici que relativement à l'influence qu'il peut avoir sur le commerce.

Dans le principe je ne m'étais proposé en ouvrant à Bruxelles des ateliers de filature pour les indigents, qu'un moyen d'éteindre la mendicité en fournissant un asile, la nourriture et du travail à la foule des mendiants valides dont cette ville était remplie ; la nécessité de diminuer les dépenses d'un pareil établissement où, quelque chose que l'on fasse, on ne parvient pas à retirer du travail d'un mendiant fileur la moitié du prix de sa nourriture, me détermina, d'après l'avis d'un aide très versé dans la science des fabriques, à réunir aux ateliers de filature une école pratique de Tisserands dont les apprentis instruits suivant les procédés employés dans les fabriques anglaises pouvaient, en assurant à ces établissements les avantages d'une grande manufacture, servir en outre à perfectionner l'industrie nationale.

Cette entreprise achevée remplit complètement le double but de son institution : les ateliers de Bruxelles renferment aujourd'hui 4 ou 500 pauvres de tout âge et de tout sexe partagés en plusieurs ateliers.

Dans les uns les femmes et les hommes incapables d'être employés plus utilement, filent au rouet simple et à la main le coton, le chanvre ou la laine suivant qu'ils ont plus d'aptitude ou plus d'usage de l'une ou l'autre de ces filatures.

D'autres ateliers sont consacrés à la filature par mécanique ; on y emploie des jeunes gens des deux sexes qui montrent de l'adresse et de la bonne volonté.

Les ateliers de tisserands renferment en ce moment 80 métiers à la navette volante sur lesquels de jeunes apprentis de 10 à 15 ans, après dix mois d'apprentissage fabriquent les étoffes de coton qui demandent



Au musée communal de Bruxelles : cage à fuseaux en faïence de Bruxelles du XVII^e siècle (Manufacture Monbœers)

le plus de soins et d'adresse, telles que les basins et les piqués, façon anglaise.

Les ateliers publics de Bruxelles produisent communément de 100 à 150 pièces de différentes étoffes par mois et la totalité de la filature qui s'y consomme.

Depuis peu j'ai ajouté, aux travaux dont on s'occupe aux ateliers publics, une fabrication de chapeaux de paille, à la manière anglaise, où je trouve l'avantage inappréciable d'employer un grand nombre d'enfants en bas âge inhabiles à toute autre occupation. Il est déjà sorti des ateliers de Bruxelles des chapeaux de paille dont le tissu égale en finesse ce qui se fait ailleurs de plus beau.

La maison de détention de Vilvorde tient aussi son rang parmi les fabriques du Département de la Dyle. On y compte cent soixante métiers en activité continuelle, sur lesquels se fabriquent par mois plus de cent pièces de différentes étoffes dont les qualités ne sont pas inférieures à celles de nos meilleures manufactures.

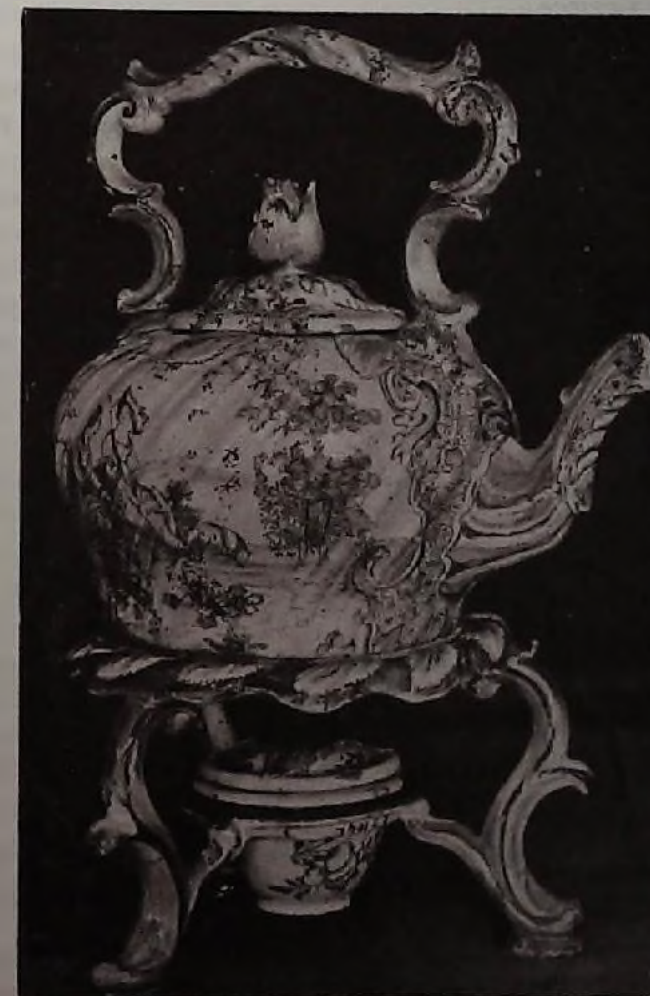
Je terminerai cet article sur les fabriques du Département de la Dyle, en regrettant la perte encore récente qu'il a faite de sa belle manufacture de tapisseries de haute lisse.

Cet art ingénieux inventé par les Lorrains et transplanté d'Arras à Bruxelles et à Gand s'y perfectionna plutôt que dans aucun autre pays.

Les travaux des peintres célèbres qui florissaient dans la Belgique à cette époque et qui fournirent les dessins des premières tapisseries qu'on y exécuta, contribuèrent beaucoup aux progrès de cette manufacture ; les différents échecs qu'éprouva le commerce de ces provinces en diminuant la richesse nationale influèrent sur une branche d'industrie dont le luxe seul est tributaire.

La manufacture de tapisseries de Gand tomba la première, celle de Bruxelles se soutint quoique languissante jusques en 1788. Les troubles qui survinrent alors, la mode qui discrédita ce genre d'amusement parmi les gens riches, les seuls qui pussent en faire l'acquisition, la dispersion des artistes et des ouvriers, tout contribua à la ruine de cette fabrique renommée, dont les monuments qui subsistent attestent l'excellence.

L'usage a fait encore disparaître deux manufactures de cuirs dorés, pour tenture dont le goût doit moins regretter la perte, que le commerce



Faïence de Bruxelles, avec scènes champêtres.

auquel ces fabriques assuraient dans le Nord, en Allemagne, et surtout en Turquie, des bénéfices considérables.

Fabriques de Fayance

Je m'aperçois que j'ai omis de parler des fabriques de Fayance de ce Département dont quelques-unes et particulièrement celles de Bruxelles méritent une mention particulière, ces dernières fabriques doivent au zèle et à l'intelligence de leur entrepreneur le succès et le débit toujours croissant dont elles jouissent. La fayance qui sort de ces manufactures est belle, d'un excellent usage et d'un prix accessible à toutes les classes de la société ; mais ce qui la distingue plus particulièrement, c'est la qualité de sa couverte qu'aucun degré de chaleur, aucun frottement ne parvient à détacher.

Section 4. -- COMMERCE D'ENTREPÔT ET DE TRANSIT.

J'ai parlé des trois grandes crises, sous lesquelles succomba le Commerce de la Belgique.

La première amenée par les révolutions qui en séparèrent au 16^{ème} siècle les sept provinces unies.

La seconde produite par le funeste traité de Munster en 1648 qui assura l'indépendance des Bataves et ferma l'Escaut de leur côté.

La troisième enfin par le traité de Vienne de 1731, en vertu duquel les Hollandais envieux des succès qu'avaient obtenus les Belges dans leurs premières expéditions aux Indes orientales, obtinrent que ces derniers seraient encore exclus de cette navigation.

Le commerce dans un pays fertile et chez un peuple industrieux est un arbre vivace dont le tronc porte encore quelques branches longtemps après avoir été mutilé ; forcés par tant d'obstacles et de prohibitions de renoncer aux vastes spéculations, aux grandes entreprises, les Belges cherchèrent à tirer parti des localités pour l'établissement d'un commerce de transit, au moyen des Entrepôts internes.

Les villes de Bruxelles, de Louvain, de Gand et de Bruges communiquent directement avec la mer à Anvers et à Ostende par le moyen de l'Escaut et des canaux percés sur cette direction.

Pour mettre à profit cet avantage qui permet à ces quatre villes d'expédier pour toutes les places maritimes de l'Europe et réciproquement d'en recevoir toutes les espèces de navires marchands employés au commerce de cette partie du monde, sans qu'aucun obstacle naturel oblige à rompre charge ou les empêche de se rendre directement à leur destination, ces villes ont obtenu le droit qu'elles ont conservé jusqu'ici d'entreposer chez elles les marchandises et les denrées arrivant de l'étranger.

Ce pays plus avantageusement situé que la Hollande et que Harbourg pour le transit des marchandises destinées pour la haute Allemagne, la Suisse et l'Italie, enleva bientôt à ses voisins, au moyen des places d'entrepôts, une branche de spéculation dont les bénéfices particuliers sont du moins certains si les avantages généraux peuvent en être contestés.

On estime que ce Commerce avant la guerre dernière donnait en commission et en roulage un bénéfice annuel de 500,000 florins, près d'un million de notre monnaie et rapportait au fisc en droit de transit plus de 500,000 frs.

C'est à Louvain qu'était établi le principal entrepôt de ce commerce de transit que l'état de guerre et la réunion de ce pays à la France ont considérablement diminué. La position de cette ville que son Canal met en communication avec les mers du nord, que ses routes unissent aux Départements en deça du Rhin, à l'Allemagne, aux Départements de l'Est de l'ancienne France, et à la Suisse, était on ne peut plus favorable à ce genre de Commerce.

C'est sur Louvain que les places de Liège, de Limbourg, de Stavelot, de Luxembourg, expédiaient les marchandises quelles recevaient par mer ou par les canaux de France, d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre ; les commissionnaires de Louvain réexportaient ces mêmes marchandises sur leurs propres bateaux qui vont et reviennent régulièrement jusqu'à Dort pour la Hollande, et jusqu'à Ostende pour les autres pays. Les objets principaux de ce transit consistaient pour la Hollande en sucre, café, épiceries, drogueries et teintures.

Pour l'Angleterre en productions des Indes, on sel brut et raffiné de Liverpool, en quincailleries de toute espèce.

Pour la France, en café, vins et eaux de vie.

Pour l'Espagne et le Portugal en laines lavées, cochenille et indigo.

Pour l'Amérique en cuirs secs et fourrures.

Le Commerce de transit de Bruxelles reçut en 1776 un grand éclat de l'établissement de plusieurs maisons genevoises qui vinrent se fixer dans cette ville et imprimèrent à ce genre de spéculations, un mouvement considérable, mais cet état de splendeur fut de peu de durée.

Les entraves mises au transit quelques années après par le Gouvernement autrichien déterminèrent les Genevois à quitter Bruxelles pour retourner dans leur patrie.

Ce n'est pas ici le lieu de débattre contradictoirement les arguments avancés pour et contre l'établissement des entrepôts intérieurs : d'examiner, si comme le disent leurs détracteurs, les entrepôts sont contraires à l'esprit de la législation sur les douanes, s'ils favorisent la France, s'ils sont à charge au fisc, s'ils nuisent aux fabriques nationales en favorisant le commerce de transit dont les spéculations ont principalement pour objet le produit des fabriques étrangères ou, si comme l'avancent ceux qui défendent ces établissements, l'état n'est pas ainsi que le commerce intéressé à tirer parti de tous les avantages de sa position : s'il peut y avoir des raisons pour lui de se priver volontairement des communications que la nature ou l'art ont ouvertes entre la mer et quelques places de l'intérieur ; si, loin d'encourager la fraude, les entrepôts y font obstacle ; si, le léger surcroît de dépense qui résulte pour le fisc du maintien des entrepôts ne doit pas être inaperçu auprès des nombreux avantages qui résultent de leur conservation.

Cette question considérée dans ses rapports avec l'intérêt général peut être longtemps débattue, mais il est du moins incontestable qu'à n'envisager les entrepôts que relativement aux lieux où ils sont établis, leur suppression y aurait les effets les plus funestes, principalement à Bruxelles et à Louvain. Aucune autres villes des Départements conquis n'ont éprouvé par leur réunion à la France d'aussi fortes réductions dans leurs anciens moyens de prospérité : la suppression de leurs entrepôts anéantirait tout espoir d'y faire fleurir un grand commerce, dans lequel ces villes comptent trouver la principale indemnité des pertes qu'elles ont subies.

Les deux villes de Louvain et Bruxelles ont sur Anvers un avantage

de position pour le commerce de transit, en ce que les marchandises qu'elles expédient ont de moins à parcourir 8 ou 10 lieues de route de terre d'où résulte une double économie de temps et de frais de voiture, importante pour le commerce en général mais indispensable pour le commerce de transit en particulier.

Section 5 — POIRES

Les foires principales de ce Département sont celles de Bruxelles du 1^{er} au 9 Prairial et du 27 Vendémiaire au 12 Brumaire ; elles embrassent la vente de toute espèce de marchandises.

Celle de Louvain du 21 au 30 Fructidor (marchandises de toute nature).

Celles de Diest du 25 Pluviôse, 5 Messidor et 15 Vendémiaire : elles durent quinze jours chacune et ont pour objet la vente de toutes sortes de marchandises : à l'exception de la dernière plus spécialement destinée à la vente des chevaux.

Celle de Tirlemont a le même objet (la vente des chevaux) et dure du 1^{er} Messidor au 10 du même mois.

Celle de Nivelles du 8 au 18 Vendémiaire (marchandises de toute nature).

Celle de Hougaerde du 24 au 30 Fructidor, pour la vente des chevaux.

Celle de Halle du 15 Fructidor au 23 pour les bestiaux.

Celle d'Herinnes du 3 Vendémiaire au 13, bestiaux et marchandises.

Celle de Léau du 2 Prairial au 18 : bestiaux et marchandises.

Les affaires qui se font dans ces foires ont principalement pour objet : les marchandises indigènes du Département ; la Bijouterie, les modes, les cuivres et bronzes dorés, les glaces, les meubles de France, les outils et ustensiles en fer d'Allemagne, les Etoffe, la quincaillerie d'Angleterre,

les Draps et autres étoffes de Laine de Limbourg, presque tous les petits objets, qui tiennent à l'art du Layethier et du tabletier, viennent de Liège.

Les ventes se font au comptant et les marchands de toutes les classes y sont également favorisés.

(à suivre)

*Un grand poète wallon, aux accents
rabelaisiens... Précurseur de progrès sociaux...
Providence des déshérités du sort... Pasteur
estimé de tous... Et joyeux, très joyeux
compagnon... Bref, un grand et vrai Brainois...
Tel était...*

L'abbé Michel Renard.(1829-1904)

par O. Hendrickx

L'humoristique et attachant auteur de « Jean d' Nivelles » et de « l'Argayon » naquit à Braine-l'Alleud, le 18 septembre 1829, au numéro 9 de l'actuelle rue du Château qui jouxte la Grand-Place. Son père, Célestin-Antoine Renard, inscrit sur les listes de l'Etat civil comme exerçant la profession de cabaretier, était, lui aussi, né à Braine-l'Alleud ; mais... quelques années quand même auparavant ! Le 30 mars 1794, pour être précis. Quant à sa mère, également de souche brainoise, elle s'appelait Marie-Léanne Nicaise.

Dès l'âge de 11 ans, celui que l'on allait parer — pour sa verve et sa truculence géniales — du titre flatteur et combien significatif de « Rabelais de la Poésie Wallonne » entre au Collège de Soignies où il termine, fort brillamment, des humanités gréco-latines. Vint alors ce que l'on appelle communément aujourd'hui le « fameux coup de bambou de la Grâce ». Sa vocation de prêtre l'oblige ainsi à l'étude de la philosophie au petit séminaire, puis au grand séminaire de Malines où, le 18 décembre 1852, le brainois Michel Renard fut ordonné serviteur de Dieu et de tous les hommes par S.E. le Cardinal Sterckx.

Nommé vicaire à Orp-le-Grand, l'abbé Renard commence, immédiatement alors, sa grande et généreuse campagne en faveur des ouvriers. Nous sommes en l'an de grâce 1853. De Orp-le-Grand, les autorités ecclésiastiques le transfèrent à Genval pour qu'il y exerce son ministère. Et peu de temps après ce changement de paroisse, il est investi de la charge d'aumônier à l'Ecole Vétérinaire de Bruxelles.



L'abbé Michel Renard (1829-1904)

En marge-complémentaire, pourrait-on dire de ses fonctions sacerdotales, l'abbé Michel Renard s'acharne à l'amélioration du sort des classes laborieuses, essaie de fonder de nombreux cercles ouvriers et travaille, sans relâche, au développement des sociétés mutualistes, jusqu'alors encore très embryonnaires. Son admirable et inlassable dévouement-sans doute trop vrai que pour n'être pas suspect-n'a cependant guère l'heur de plaire au ministre Jacquemeyns qui veut le faire révoquer de sa place d'aumônier à l'École Vétérinaire. Le roi Léopold II, toutefois, en vertu de bonne et saine justice, refuse de contresigner l'arrêté ministériel. Ou à cela ne tiennent ! Machiavel vole au secours du ministre qui arrive à ses fins en faisant voter une loi budgétaire qui supprime purement et simplement son emploi.

Comme il le dit, lui-même, dans le premier chant de « D'Jean d'Nivelles » :

— Em'mère m'a toudis dit-c'est bé ça qui m'tourminté ;

— Que djai d'l'esprit dins l'tiesse austain que d'laï dins l'vinte. »

Pendant sa « folle » jeunesse, alors qu'il jouait avec ses petits camarades, il aimait de répéter, sur le ton jovial et badin du prophète populaire : « Waitiz c'mouchon cée, il est vnu au monde sins plumes ; ch bé ! mi, djè sus vnu au monde ave ré èêt d'vourais m'è daller avè ré. »

En 1860, l'abbé Michel Renard fut attaché à l'église du Sablon, à Bruxelles, où il devint, à l'encontre même de son caractère frondeur et rieur, le directeur des funérailles.

La famille d'Arenberg, qui l'avait en grande estime, lui permit, par ses largesses, d'exercer son inépuisable charité. Car ce prêtre aux soutanes usées et de couleur indéfinissable était devenu quasi légendaire.

Un jour, ses amis se cotisèrent pour lui offrir une soutane neuve et lui remirent, bien sûr, l'argent destiné à cet effet. Mais c'était mal connaître l'esprit de charité de cet apôtre de la vraie richesse. Car, en faisant la tournée de ses ouvriers, l'abbé Renard trouva, sans doute, des enfants mal vêtus, des malades manquant du nécessaire vital ; en un mot, tant de miséreux que, lorsqu'il rentra chez lui, l'argent destiné à l'achat d'une soutane s'était bel et bien volatilisé ! Nullement découragés et bien résolus à concrétiser leur sympathie, ses amis lui achetèrent alors un vêtement neuf. Il le revendit pour en donner l'argent aux pauvres. Il vend tout, même les livres de sa bibliothèque !

En 1869, il vint à la pensée de quelques amis des classes laborieuses, et notamment de l'abbé Michel Renard, de célébrer l'anniversaire d'un

événement qui fait époque dans les annales des travailleurs Bruxellois : à savoir l'anniversaire du martyr d'Anneessens. Publie, ce projet rencontra immédiatement de chaleureuses adhésions. C'est ainsi qu'on vit alors, pour la toute première fois, se produire publiquement des institutions, qui, certes, existaient de vieille date mais qu'alors, on connaissait peu : les associations ouvrières de secours mutuels.

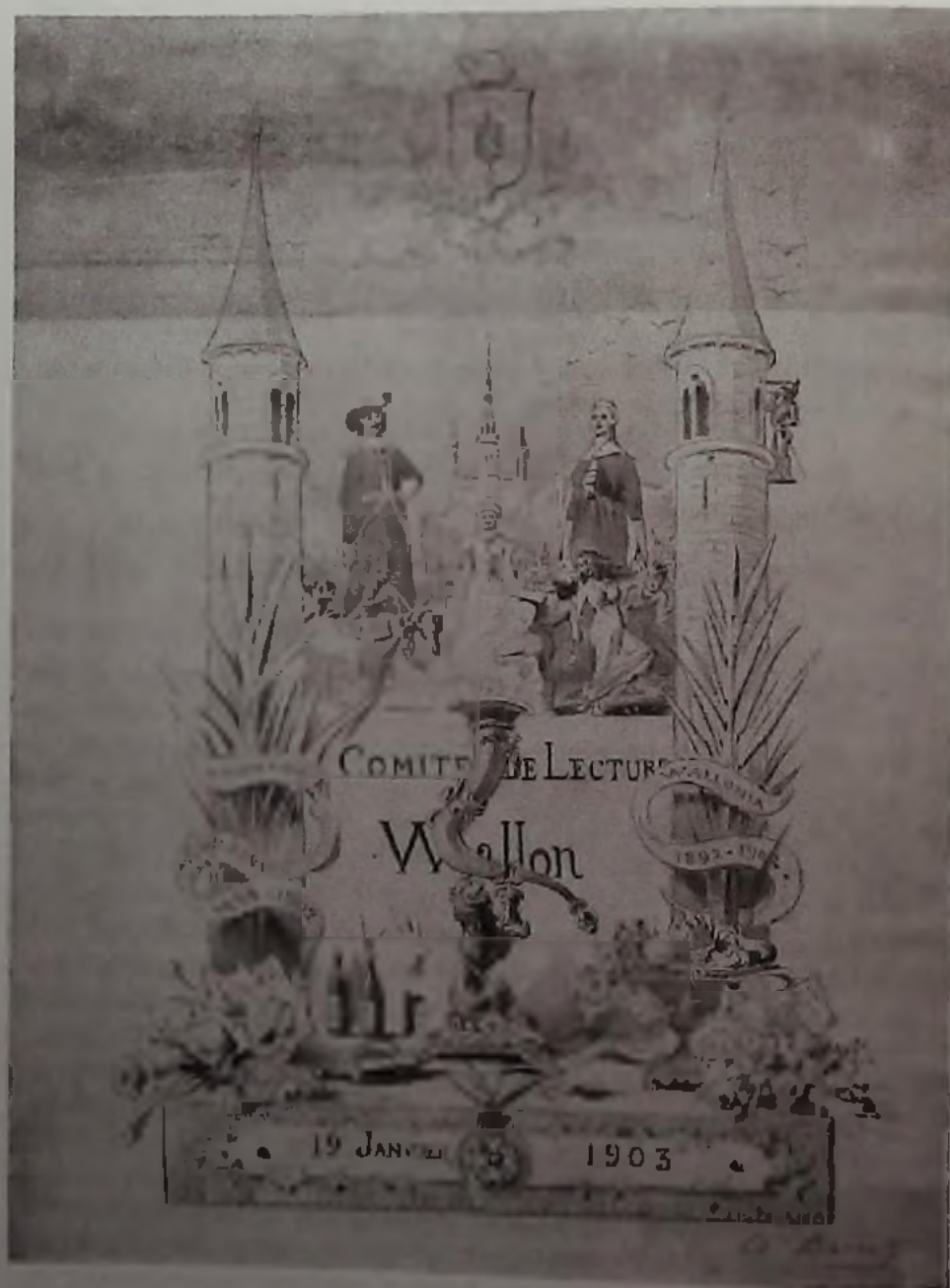
Quelques-unes de ces sociétés corporatives vinrent au service anniversaire d'Anneessens, drapeaux déployés, bannières à tout vent et leurs membres fièrement revêtus de tous leurs insignes. L'une d'elles surtout, appelée L'Amour Fraternel, se distingua par son empressement à répondre, avec éclat, à cette invitation. Et dès lors, le plus naturellement du monde, des relations amicales s'établirent entre les dirigeants de cette société et l'abbé Michel Renard qui avait été l'inspirateur et l'organisateur, tout à la fois, de cette solennité.

Toutefois ces relations n'eurent jamais, et à aucun moment, un quelconque caractère religieux.

Ceci dit, c'est par un vote solennel de la société précitée que l'abbé Renard fut désigné comme aumônier de « l'Amour Fraternel ».

Mais bientôt, comme toujours en pareil cas, la renommée de son excellent et jovial caractère, le récit de son zèle, de son dévouement ainsi que des nombreux bienfaits qu'il répandait, sans cesse, autour de lui, firent des jaloux à Bruxelles. Mais des jaloux honnêtes et pour le bien commun, pourrait-on dire ! C'est ainsi que d'autres sociétés de secours mutuels aspirèrent à imiter l'exemple de l'Amour Fraternel et à s'octroyer, elles aussi, un aumônier de grande envergure. Aussi est-ce presque sans examen préalable, sans se demander tout au moins si un seul homme pouvait suffire à une tâche aussi large, exigeante et dévorante, qu'elles se présentèrent successivement chez l'abbé, le sollicitant et le pressant de continuer pour elles ce qu'il avait si bien commencé pour l'Amour Fraternel. Comment encore s'étonner, dès lors, qu'en 1871, il était l'aumônier de quatre sociétés : l'Amour Fraternel, déjà cité ; la Prévoyance ; l'Union Brugeoise et les Artisans Philanthropes.

Le 25 septembre 1871, alors qu'une messe des morts était solennellement célébrée par le Révérend Curé Delvigne en l'église Notre-Dame, au Sablon, l'abbé Renard monta en chaire et proclama vigoureusement les droits de l'ouvrier. Il le fit en termes à la fois simples et saisissants, tels qu'il les faut aux intelligences et aux cœurs des classes travailleuses.



Les réactions en sens divers ne se firent point attendre. Et pour répondre aux attaques véhémentes de Typo Grégorius, à la date du 8 avril 1873, l'abbé Renard s'exprimait en ces termes :

« Remarquez, Monsieur, que je cherche surtout à éviter l'humiliation à l'honnête ouvrier que le malheur frappe. Remarquez, enfin, que je suis largement payé par mes chers sociétaires pour le peu de bien que je leur fais ; l'affection qu'ils me portent me vaut plus que la richesse ; elle me vaut le bonheur. »

Mais l'abbé Renard n'était pas seulement un grand philanthrope, un homme de cœur, que l'on pourrait qualifier aujourd'hui, au sens fort et vrai du terme, de prêtre-ouvrier, il fut aussi journaliste et poète.

C'est ainsi qu'il fonda notamment « la Gazette de Nivelles » et qu'il dirigea des revues à la consonance très cléricale comme « La Cloche » et « Le Carillon », appelées, bien sûr, comme leur nom l'indique, à faire beaucoup de bruit à l'époque !

Il fut également le chantre de « Jean d'Nivelles », poème épique, célèbre dans toute la Wallonie. Un journal de l'époque, reprenant les termes mêmes de l'abbé Renard discourant sur son « Jean d'Nivelles », a rapporté l'anecdote suivante :

« Quand la première édition de mon livre parut, je fus mandé à Malines par l'Archevêque, le Cardinal Sterckx, pour y recevoir un *coram ad audiendum verbum*, ce qui, pour le profane, peut être traduit par ces mots : recevoir un savon.

Lorsque la seconde édition fut lancée, le successeur de Mgr. Sterckx, le Cardinal Deschamps, m'adressa une carte de félicitations.

Quand la troisième fut publiée, S.E. Mgr. Goossens m'adressa une invitation à dîner ! »

En contant cette historiette, qui ne manque pas de saveur, l'abbé y ajoutait un trait qu'il serait dommage de laisser se perdre.

A ce dîner donc, le Cardinal Goossens, ancien condisciple de l'abbé, le plaça à sa droite, non sans le lui faire plaisamment remarquer.

« Je suis confus, dit l'abbé, des égards dont Votre Eminence daigne m'honorer et je voudrais les lui rendre ; mais cela me serait vraiment trop pénible : je devrais tourner le dos à la table ! »

De même, à une offre de cure qui lui était faite par un prédécesseur du Cardinal Goossens, il répétait en souriant : « Merci, Eminence, je désire mourir célibataire ».

L'abbé Renard composa également « l'Argayon », histoire des géants de Nivelles. Inutile d'ajouter que tout le bénéfice de ces publications fut consacré, tout entier, à l'œuvre des ouvriers malades ou convalescents. Mais n'est-il pas vrai que l'on n'a rien donné quand on n'a pas tout donné ?

A l'occasion de son jubilé, destiné à commémorer ses 50 ans de prêtrise, la paroisse du Sablon lui fit une fête splendide. Le comte Henri de Merode-Westerloo, toute la Maison d'Arenberg, la Société du Grand Serment Royal de Saint-Georges, dont il était l'aumônier, la Congrégation de l'Immaculée Conception, la Société de Secours Mutuels et un monde considérable de gens de tous les partis lui firent escorte pour le conduire à l'église, magnifiquement décorée pour la circonstance.

Dans les discours, qui président habituellement à de tels rassemblements d'hommes, l'on rappela avec émotion le magnifique dévouement dont l'abbé Renard fit preuve pendant l'épidémie de choléra de 1860. Dévouement qui lui valut d'ailleurs un éclatant témoignage de reconnaissance-bien justifié -de la part de l'administration communale de Bruxelles.

Le 16 janvier 1875, le roi Léopold II le nomme chevalier de l'ordre de Léopold, pour services rendus à la classe ouvrière. C'était heureuse justice !

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE WALLON A NIVELLES

En 1890, l'abbé Michel Renard venait de publier la 3e édition des Aventures de Jean de Nivelles ; et l'Argayon, qui devait paraître 3 ans plus tard, lui trottait déjà dans la tête, et demangeait furieusement son imagination et son envie d'écrire.

Avec Edouard Parmentier, Léon Petit et des amis, dit Georges Williams, je tâchais alors, par « l'Aclot », de susciter à Nivelles un mouvement littéraire wallon.

L'abbé vint à nous, qui ne l'avions jamais vu, et dès la semaine suivante, la rédaction de l'Aclot s'installait chez lui, devant un saladier d'écrevisses ; et presque aussitôt, je ne sais comment, je me trouvais promu à la dignité, que je conservai jusqu'à sa mort, de secrétaire particulier.

Il n'aimait pas l'ordre, ce vieux classique qui imposait à ses vers wallons les règles les plus strictes de la prosodie française, qui respectait l'alternance des rimes masculines et féminines et, dans ses manuscrits, marquait l'hémistiche d'une barre verticale. Il l'ignorait plutôt, pour n'avoir pas souffert d'en manquer.

C'est après le succès d'une démarche tentée, le 28 février 1892, auprès du ministre de Burlet, en faveur de l'institution d'un comité officiel de lecture pour les ouvrages dramatiques wallons que les délégués des diverses régions wallonnes s'étaient réunis chez lui. Et comme tous ceux qui l'approchaient devenaient sur l'heure, ses amis, il avait invité ses nouveaux camarades, qu'il voulait revoir, à passer une journée dans son vallon de Sept-Fontaines.

Ce fut après un dîner offert à l'ombre d'un noyer, près d'un petit pavillon de chasse dont l'abbé disposait, que les convives entendirent le premier chant de l'Argayon dont ils devaient fêter la publication, le 26 août 1893, dans le même cadre de verdure.

Il y avait là, le président de la société liégeoise de littérature wallonne, le vieux Dejardin ; Joseph Defrecheux, Oscar Colson, Jules Delaite, Hanon de Louvet, Robert, président du cercle dramatique « Napeur po têt », Victor Chauvin et quelques amis.

Bien que de natures différentes et, en certains points, opposées, Victor Chauvin et l'abbé Renard sympathisaient.

Ils avaient le même cœur, large ouvert chez l'abbé, plus discrètement sensible et pitoyable chez Chauvin, frémissant chez tous deux à la moindre évocation d'une injustice ou d'une misère.

A table leur goût commun du jeu de mots les entraînait à des assauts où la verve plus fine chez Chauvin luttait avec la gaité plus grasse de l'abbé. Celui-ci ne pouvait entendre un nom propre sans y aller d'un calembour, souvent approximatif.

Après une séance orageuse à la Chambre, au moment d'un changement de ministère, quelques invités étaient déjà réunis. Frère Orban venait d'arriver, lorsque le maître d'hôtel annonça « Monsieur NOTHOMB ! », et l'abbé Renard de se tourner vers le jeune chef de la gauche et de dire : « Frère, il faut mourir, voici Nothomb ! » (L'Indépendance Belge du 25 août 1907).

Par l'arrêté royal du 30 juin 1892, les œuvres dramatiques wallonnes étaient admises au bénéfice des primes et encouragements créés par l'Etat, lorsque ces œuvres avaient été agréées par les Comités de lecture compétents. (le 20 juillet 1926, par mesure de compression de dépenses, un arrêté royal en décida la suppression). La société liégeoise de littérature wallonne tint à rendre un juste hommage à Monsieur l'abbé Renard pour son inlassable dévouement dans la question délicate des revendications et décida de lui offrir un diplôme d'honneur.

DISCOURS DE M.C.J. SCHEPERS, INSTITUTEUR EN CHEF
A BRAINE-L'ALLEUD, GRAND AMI DE L'ABBE RENARD.

Le lundi 13 juin 1904, à 3 heures, l'inhumation a eu lieu au cimetière de Braine-l'Alleud, au milieu d'un grand concours de monde. (Extrait du journal « L'Annonce Brabançonne » du samedi 18 juin 1904).

Trois discours ont été prononcés au cimetière : le premier par un membre d'une société de mutualité de Bruxelles ; le second par Monsieur Lequarré, professeur à l'Université de Liège ; le troisième par Monsieur Schépers, au nom de la population Brainoise.

Voici ce que disait Monsieur Schépers :

Messieurs,

Monsieur Lequarré, l'éminent professeur de l'Université de Liège et président de la Société Liégeoise de littérature wallonne, vient de rendre à Monsieur l'Abbé Renard l'hommage éloquent qui lui était légitimement dû. Je pense néanmoins qu'il convient à un Brainois de prendre la parole au moment où le grand Brainois, que renferme ce cercueil, va disparaître à jamais sous une couche d'argile.

Il y a un peu plus d'un an, le 19 janvier 1903, nous, les amis des lettres wallonnes, dont la plupart sont ici, nous fêtions l'abbé Renard à l'occasion de son cinquantenaire sacerdotal. On avait fêté ailleurs le digne prêtre, nous fêtions l'incomparable écrivain wallon.

Qui eût dit alors, à le voir encore si vert, du moins de cœur et d'âme, que bientôt il nous serait ravi. Cette fin inopinée rend plus amère la perte que nous éprouvons. J'eus l'honneur, en cette circonstance, de prendre la parole au nom de la population brainoise et je crois opportun de répéter aujourd'hui ce que je disais alors :

« Monsieur Renard est né à Braine-l'Alleud ; il y a passé son enfance et une partie de sa jeunesse ; il y a toujours fait et y fait encore de fréquentes apparitions ; Hélas ! voici sa dernière : il y a conservé des relations très intimes et très cordiales.

Tout le monde y connaît sa modestie, sa simplicité, sa jovialité et sa charité inlassable.

Ses œuvres littéraires y sont appréciées comme elles le méritent par les intellectuels. Aussi l'abbé Renard jouit-il au plus haut point de l'estime

et de la sympathie de tous ses compatriotes brainois sans distinction d'opinions politiques et philosophiques.

Braine-l'Alleud est heureux et fier d'avoir donné le jour à un homme de cette valeur intellectuelle et morale, au grand littérateur et poète wallon. »

Ces paroles, je les confirme aujourd'hui. Mais quelle différence entre cette froide journée de janvier, où le ciel terne et sombre semblait boudier à notre joie, et celle d'aujourd'hui où la nature entière est en fête, où le ciel resplendissant et pur semble sourire à nos larmes !

N'est-ce pas comme si quelqu'un, là-haut, disait : Toutes vos joies sont néant, toutes vos douleurs sont vaines ! Ah ! n'est-ce pas de redire avec le roi réputé le plus sage : VANITAS VANITATUM, omnia vanitas !

Où qu'il en soit, au nom de la population brainoise, au nom des écrivains wallons, je salue une dernière fois ce grand cœur qui a cessé de battre, cette belle intelligence qui vient de s'éteindre, cette noble dépouille que la terre va recevoir.

Il ne m'appartient pas de juger l'abbé Renard comme prêtre : des voix spécialement autorisées se sont chargées de cette tâche. Toutefois, les rapports que mes amis et moi avons eu avec lui me permettent d'affirmer que de la religion, il a cultivé les deux plus belles fleurs : l'amour et la charité active.

Qui, il aimait son prochain de tout son cœur, de tout son grand cœur ; de toute son âme, de toute sa belle âme ; de toute la puissance de ses forces morales. Et cet amour n'était pas stérile : il se traduisait en charité réelle et l'on ne saura jamais les misères qu'il a soulagées, celles surtout qui grâce à son humilité, restent discrètement celées.

« J'ai eu deux amours, disait-il, il y a dix-huit mois à peine : la littérature wallonne à laquelle j'ai consacré tous mes efforts, toute ma tendresse ; et la classe ouvrière que j'aime passionnément ; mes parents étaient du peuple ; je suis né dans le peuple ; je suis allé à lui parce qu'il sait aimer et qu'il a besoin d'affection. »

Cette profession était vraie : aussi l'abbé Renard était-il l'idole du peuple dans sa paroisse.

Comme écrivain, sa réputation est établie depuis longtemps. Ses deux œuvres les plus considérables sont Jean de Nivelles et l'Argayon, un nain et un géant, comme il se plaisait à dire.

L'apparition du premier de ces poèmes, qui est un véritable chef-d'œuvre, le classe du coup au premier rang des poètes wallons, réputation légitime qu'il a su conserver toute sa vie.

Il a montré que le wallon est un langage qui a ses propriétés particulières, ses tourments, sa saveur, sa verve et sa poésie.

Il fut un vrai poète. Il le fut parce qu'il voyait, sentait et comprenait et surtout parce qu'à ce don précieux d'observation fine, il alliait une merveilleuse habileté dans l'assouplissement du discours.

Les vers sont justes, corrects, coulants : ils peignent admirablement. D'aucuns ont voulu voir en lui un émule de Rabelais et, ce faisant, pensaient amoindrir, si pas ternir, sa gloire.

Il appartient aux vrais Wallons de protester contre cette appréciation. Rabelais fut un génie, peut-être. Ne trouve-t-on pas dans ses œuvres des incohérences qui voisinent avec la folie ; et certains psychologues ne prétendent-ils pas que le génie confine à la folie ? Mais tandis que le célèbre curé de Meudon est tantôt d'une clarté limpide, tantôt d'une obscurité étrange ; tantôt grave et élevé, tantôt bas et ordurier ; qu'il s'élève jusqu'au sublime pour tomber ensuite dans la fange : l'auteur de Jean de Nivelles est toujours clair, mesuré, méthodique, vrai et agréable. On vit et on suit sa pensée sans effort : jamais elle ne vacille.

Sa philosophie est toujours douce, simple, gaie, quelquefois narquoise, voire même légèrement gauloise.

Il écrivait d'ailleurs en wallon, tandis que l'auteur de Gargantua s'exprimait en son français du XVI^{ème} siècle.

S'il fallait établir un parallèle, je dirais qu'il ressemblait plutôt sous un double rapport, mais par les beaux côtés, au naïf bonhomme « qui s'en alla comme il était venu »

Ah ! je le sais : on lui a reproché naguère la crudité dans les termes : mais sans sa crudité le wallon ne serait pas le wallon !

Le latin, cette langue sacrée, brave l'honnêteté dans les mots et personne n'en est froissé : traduisez certaines phrases latines en français et

vous blesserez le lecteur. Ainsi en est-il du wallon. Certains wallonismes traduits perdent leur saveur, leur naïveté, leur force ou leur beauté : et telle expression, admise partout par les Wallons, offusque l'auditeur français. Tant il est vrai que pour bien apprécier une langue, il faut tenir compte de son origine, du caractère et des mœurs de ceux qui la parlent.

Je sais bien aussi que sa muse alerte, vive, primesautière et libre d'allures, sa bonne muse wallonne, enfin, fut obligée, pour satisfaire certaines âmes timorées, de restreindre son vol et de renier quelques-uns de ses vers.

J'imagine combien son âme de poète et de wallon dut en souffrir. Mais laissons la littérature et ramenons nos pensées vers cette tombe héante.

Monsieur Renard est né à Braine-l'Alleud : il a voulu y dormir de son dernier sommeil au milieu de cette brave et honnête population, au sein de laquelle il avait conservé tant de sympathies.

« J'ai vu le jour à Braine, disait-il, il y a dix-huit mois. Je suis resté profondément attaché à ma commune natale ; j'en ai conservé de précieux souvenirs et c'est à Braine que j'aurai ma sépulture. »

Ne dirait-on pas que, pressentant sa fin prochaine, il voulut ajouter à son testament ce touchant codicille verbal !

La population brainoise lui saura gré de cet attachement, de cette délicate attention : elle conservera longtemps le souvenir de l'un de ses plus chers, de ses meilleurs enfants ; de celui qui l'a honoré par son grand cœur et par son génie littéraire. Et, au nom de cette population, je l'adresse, cher abbé, cher brainois, cher wallon, un dernier et suprême adieu.

Sit tibi terra levis !

(que cette terre te soit douce)

LA LANGUE ET LE STYLE DE L'ABBE MICHEL RENARD

Avec Jean de Nivelles et l'Argayon, l'abbé Renard s'inscrit comme l'une des plus grandes figures de la littérature wallonne.

Connaissant l'histoire et le folklore de sa région, il a su manier le vers avec dextérité. Sa gaieté naturelle, ses études et sa qualité de prêtre tempèrent ses inventions drôlatiques, ses naïvetés, ses boutades, ses mots et ses proverbes d'humour et de morale bien wallons.

Quant à sa langue, ses procédés et son style, nous les résumerons par ses propres paroles :

« Dj'ai écrit, astant qu'possibe, dins l'wallon dè m'viladge, Braine-l'Alleud, dit-il, dans la préface de Jean d' Nivelles. »

Jules Feller (mort le 9 mai 1940), membre de l'Académie de langue et de littérature, écrivait : Jamais, on ne surprendra ce grand rieur à vouloir exprimer des choses simples en phrases grandiloquentes. Pensée et parole vont de pair. On dirait qu'elles sont faites l'une pour l'autre, ou plutôt que le style n'a pas été pour lui une question à part, une difficulté de tous les moments, de toutes les phrases et de tous les mots. Il est facile, coulant, original, spirituel, drôle, humoristique, parce que l'esprit de l'auteur était fait de ces qualités.

Remarquons avant tout que la fable et les personnages ne sont, pour l'abbé Renard, que des prétextes. Ce n'est point la vérité ni même la tradition exacte d'une légende qu'il faut lui demander ; mais des vérités de détail, des traits de mœurs actuelles, rejetés dans le passé par anachronisme voulu ou par imitation des anciens poètes épiques.

Ces héros de légende, le poète était libre de leur créer une vie selon sa fantaisie. Il n'y a pas manqué, sûr que sa fertile imagination saurait combiner des aventures, sûr que sa verve intarissable saurait trouver des mots et des rimes pour toutes les situations.

Que fait-il de ses personnages ?

Il les promène à travers le pays, mais pas n'importe où ; mais dans des lieux célèbres à décrire : de pèlerinages, de légendes, de cabarets renommés...

Les distances ne le gênent pas : comme moyens de transport, il se sert du diable, de la sorcellerie...

Avec ce système, il passe d'une scène à une autre avec une désinvolture étonnante. Par exemple, après avoir montré l'Argayon dans Bruxelles, délivrant la ville des Flandrins en les fourrant 10.000 dans un sac à la frontière flamande, notre auteur transporte la scène dans l'enfer. Et comment ? En invitant le lecteur à faire le saut : « Si vos n'avez ni peu, nos sauterons dins l'infier. »

Quand il a promené tous ses héros par toute la province, il s'en débarrasse, comme ferait Ovide, par une subite métamorphose : Jean de

Nivelles, harassé, s'assied sur une pierre ensorcelée qui tourne aux douze coups de l'horloge : « esn affaire est djà cûte, à cuivre il est candji ».

Passons aux détails.

Il donne l'illusion d'être ce qu'il a de mieux, juste ce qu'il fallait. Il fuse en saillies, il frappe, il amuse, il réjouit, il procure cette béatitude qu'on goûte d'en déguster « une bien bonne ». Il rivalise avec l'imagination débridée et variée d'un Breughel ou d'un Teniers. Rien de plus burlesque que le début de Jean de Nivelles.

Dans les descriptions et les portraits, l'auteur rend la vision naïve des gens du peuple. Il admire, dans les choses, les détails, les couleurs, les formes, les particularités que les simples admirent. Il emprunte aux ouvriers et aux paysans leurs comparaisons naïves ou malicieuses ou cocasses ou brenneuses (= gauloises).

Les portraits n'ont rien de solennel, mais quelle vie ! quelle force comique ! quelle entente de la psychologie populaire !

Une infinie variété règne dans les compositions endiablées. Le folklore y trouve sa ration d'usages agricoles, de pèlerinages, de procédés baroques pour guérir, pour ensorceler, pour détruire les enchantements.

L'esprit populaire s'amusera énormément aux exagérations rubelaisiennes de l'Argayon.

Que de descriptions pantagruellesques !

« L'POURCHA QUI FUME ».

« L'Pourcha qui fume » est, bien entendu, une tout autre et pittoresque histoire que je me propose de vous conter maintenant, très brièvement. « què ri qu'l'enseigne frou abouler les liards din sè scou. »

Alors que la belle-sœur de l'abbé Renard, qui habitait (ce détail a son importance !) l'actuelle rue Marché-aux-Pores, à Braine-l'Alleud, manifestait l'intention de transformer sa maison en débit de tabac ; et alors même qu'elle demandait conseil au jovial abbé quant au nom à épingle sur l'enseigne de sa future boutique, celui-ci, n'hésitant pas un seul instant, lui répondit sans rire, mais non sans un certain amusement : « Au Pourcha qui fume » !

Inutile de dire, bien sûr, que cette réponse, pour tout le moins très « colorée » et suggestive, suscita maintes difficultés, réticences et hésitations de la part de Madame Renard qui, finalement, donna satisfaction à ce grand farceur. Car il était vraiment satisfait, ce poète qui disait alors : « que ri qu'l'enseigne frou abouler les liards din sè scou. »

Toujours est-il que, le jour de l'ouverture, tout Braine, sans doute, défila devant la maison devenue, du même coup, quasiment folklorique !

Plusieurs musiciens vinrent également lui offrir une sérénade de leur cru ; et l'abbé lui-même donna et distribua alors aux gens une carte-réclame « avè in pourcha stampé, habîl avè in bleu casaque, enn djaune marronne, enn galinne dessus s'tiesse, enn gross'pupe dedins s'gueule, éiè il avou sogne dè fé passer entrè les pans dè s'fraque enn queuewe bi frigée pou fé rassouvni du rvasi frigé comme enn queuewe dè pourcha ».

Derrière cette carte, le poète wallon avait composé une chanson qui faisait la réclame « pou l'toubaque, les pupes, les rolles, le chnouf qu'on vindait din l'boutique » : chanson dont voici les couplets...
récitation...

El Chanson du Pourchat qui fume.

I*) A Braine, o voit tout c'qu'il a d'bia ;
C'est l'maisot d'ell commune,
Cè qui l'vaut bin qu'est pus nouvia,
C'est no Pourchat qui fume,
C'esst in fumeux luron
La faridondaine, la faridondon,
A l'vir, o doit pichi d'plaigi, biribi ;
A la façon d'un barbari, mon ami.

II*) Ell eliq qui quaquie el goyi,
A gros bouyons qui seume,
Qu'a l'sauce à fond qu'o fait sprichi,
Esst au Pourchat qui fume,
El jus court sus l'minton, la faridondaine etc...
Juss qui rlut comme enn pluq d'aci, biribi etc...
A la façon d'un barbari, mon ami.

III*) Si vos stiez pris d'l'influenza,
A milan mourt d'in rhume,
Sachiz l'toubac qui vos rmettra,

L'cin du Pourchat qui fume,
I vaut l'beaumm du Lion, la faridondaine...
Et co pus fourt : i rajounit, biribi...
A la façon d'un barbari, mon ami.

IV*) Vlez vir enn pup qui tire à flots,
Du moumint qu'ol l'allume ;
L'hivier qui rechauffrait les maisots,
Waitiz l'Pourchat qui fume ;
Waitiz s'pupe à s'grougnion, la faridondaine...
C'est comme in four qui brul toudi, biribi...
A la façon d'un barbari, mon ami.

V*) Li schnouf dins l'nez, qui faut stichi,
Qui l'rimplit, qui l'parfume,
Où, goutte à goutte, el fait pichi,
Vint du Pourchat qui fume,
O coirait, pou du bon, la faridondaine...
O'c'esst in chaplet, pa s'nez, qu'o dit, biribi...
A la façon d'un barbari, mon ami.

VI*) No pouf monde èss desfait d'ses gins,
Comme enn pouie èss desplume,
Dins mille ans, ça sara co l'timps
De no Pourchat qui fume,
Adon, tertous diront, la faridondaine...
C'est l'homme el pu vi du pays, biribi...
A la façon d'un barbari, mon ami.

Pour terminer, que l'on me permette de citer ici quelques extraits du discours prononcé à Nivelles le 29 septembre 1907, à l'occasion de l'inauguration du mémorial du docteur François Lebon et de l'abbé Michel Renard, par Monsieur Lequarré.

Ajoutons, en passant, que ce mémorial est dû au ciseau du grand statuaire brainois Albert Desenfans, père de Mademoiselle Valentine Desenfans.

Le 29 septembre 1907, donc, à Nivelles, Monsieur Lequarré, professeur émérite à l'Université de Liège et président de la société liégeoise de littérature wallonne, parlait en ces termes :

L'abbé Renard était un admirateur passionné des idiomes de la Wallonie. Il aimait, dans le wallon, le langage sonore qui l'avait bercé au

foyer paternel de Braine-l'Alleud et qui avait guidé ses premiers pas dans la vie. Plus tard, ses études terminées, il continua de l'aimer, même avec une recrudescence raisonnée, parce que le wallon est la langue des peffits et que la carrière sacerdotale, qu'il avait embrassée, le mettait en rapport direct et constant avec les humbles dont, partout et toujours, il se montra l'ami sincère et le soutien dévoué.

Parmi les productions littéraires de l'abbé Renard, il en est deux : « Jean de Nivelles » et « l'Argayon » qui lui ont conquis l'immortalité dans la sphère assurément modeste, mais bien vivante, de la littérature des parlors romans de Belgique.

Il est impossible, et tous les friands de notre vieux langage seront de mon avis, de savourer les délices du wallon de l'abbé Renard, sans se remémorer la douce et sereine figure de l'auteur, belle de la bonté morale qui l'animait et qui s'est reflétée dans tous les écrits comme dans tous les actes de l'homme et du prêtre.

Certes, il ne m'appartient pas d'apprécier l'abbé Renard dans sa profession ecclésiastique. Mais je ne saurais résister au désir de constater combien, dans nos réunions, son esprit large et accueillant savait rendre aimable la religion qu'il représentait et, aussi, de rappeler avec quelle noble dignité il porta la robe sacerdotale, aussi bien dans le monde des grands, où il était hautement apprécié, que dans les rangs du peuple où il dispensait sans compter tout ce dont il pouvait disposer, jusqu'à son propre nécessaire. Tel fut l'abbé Renard.

La Wallonie est fière de le compter parmi ses enfants.

D'autres discours furent également prononcés par Messieurs Hanon de Louvet, Closset, Victor Chauvin, Georges Willame, Léon Petit, qui furent ses amis.

Le glorieux poète brainois attend toujours un imitateur ; et les lettres wallonnes, qui se sont pourtant enrichies d'innombrables productions en tout genre — dont certaines constituent de véritables chefs-d'œuvre, n'ont pas encore reçu des pendants dignes de Jean de Nivelles et de l'Argayon.

Il est donc permis d'affirmer aujourd'hui que les pages brillantes, écrites par l'abbé Renard, resteront à jamais mémorables et que le poète vénéré apparaîtra dans l'histoire comme le véritable précurseur de la

renaissance littéraire wallonne.

Si, un jour, la Wallonie reconnaissante songe à élever un temple à la poésie wallonne, le nom de l'abbé Michel Renard sera gravé, en lettres d'or, au frontispice du monument, parmi les écrivains de marque qui font la gloire de la nation et l'orgueil de notre race.

Octave Hendrickx.

Quand on brûlait les sorcières en Roman pays de Brabant aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles

par Louis Delvaux

Certains lecteurs esquissèrent sans doute un sourire sceptique à la vue de ce titre. Ils se demanderont peut-être si nous nous proposons de leur conter quelques histoires fantaisistes dont l'invéraisemblance n'a d'égale que leur inconsistance même.

Qu'ils se détrompent. Les faits de sorcellerie, que nous allons détailler avec beaucoup de précisions, sont extraits des archives où dorment les dossiers de droit criminel de cette épidémie terrifiante qui sévit dans nos régions au cours des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, comme aussi dans les pays environnants et dans toute l'Europe même.

Certes, tout le monde sait qu'à cette époque la sorcellerie était générale et de croyance courante. Mais cette connaissance est vague ; elle se confond avec des légendes, des histoires de revenants et de fantômes. Notre propos a pour objet de montrer ce que furent, dans leur réalité concrète, ces procès de sorcellerie dans nos régions.

Nous nous plaçons immédiatement sous le patronage des éminents médiévistes que sont Henri Pirenne et J. Huizinga, dont personne ne mettra en doute la science profonde, ni l'objectivité et la modération.

Henri Pirenne (1), citant ses sources, écrit : « La fureur sanguinaire qui débarrassa le droit criminel depuis le XVI^e siècle, après avoir sévi contre les hérétiques, se reporta sur les sorciers. Le catholicisme comme le pro-

(1) Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 346, Bruxelles 1911, Lambertin.

testanisme se montrèrent également féroces. Chez l'un comme chez l'autre, le crime de maléfice se substitua au crime d'hétérodoxie... L'ordonnance d'Ernest de Bavière, dans le pays de Liège, dit qu'on ne poursuit pas assez activement les sorciers à cause des frais de justice et il prescrit en conséquence une procédure sommaire à leur égard. Le nombre des poursuites est impossible à évaluer. En 1614, le lieutenant civil de Bouchain avait poursuivi dix-neuf cent quatre-vingt-trois personnes suspectes de sorcellerie... On peut admettre pour la période de 1450 à 1700 environ, 30.000 procès de sorcellerie dont 20.000 environ ont abouti à la peine capitale. Pour effroyables qu'ils soient ces chiffres sont loin d'ailleurs de dépasser ceux que nous connaissons pour les autres pays. Ils ne permettent donc pas d'affirmer que la répression ne fut pas particulièrement meurtrière en Belgique. »

J. Huizinga, l'éminent professeur à l'Université de Leyde, écrit dans son célèbre ouvrage : « Le déclin du Moyen-Âge », sous le titre l'âpre sursourire de la vie : « Le peuple ne peut considérer son propre sort et le sort du pays que comme une succession de mauvais gouvernements, d'exploitation, de guerre et de pillage, de misères et de pestilences. Les guerres continuelles, les troubles incessants occasionnés dans les villes et les campagnes par une dangereuse canaille, la menace constante d'une justice dure et sujette à caution et de plus l'angoissante crainte de l'enfer, du diable et des sorcières provoquaient une inquiétude générale qui faisait à la vie un sombre arrière fond... C'est un monde méchant. La haine et la violence règnent, l'injustice est toute puissante, le diable couvre de ses sombres ailes une terre de ténèbres... Au déclin du Moyen-Âge la vie s'emplit d'une sombre mélancolie. Cette note de courageuse joie de vivre, de confiance en ses propres forces, qui raisonne à travers l'histoire de la Renaissance, à peine l'entend-t-on dans le monde franco-bourguignon du XV^e siècle. L'époque a-t-elle donc été plus malheureuse que les autres ? On serait parfois enclin à le croire. Si l'on interroge la tradition, historiens, poètes, sermons, traités religieux et les sources officielles elles-mêmes, on y trouve guère que haines et misères et l'on se demande si cette époque n'a connu d'autres joies que celles de l'orgueil, de la cruauté et de l'intempérance, s'il n'y a eu nulle part de paisible joie de vivre » (2).

Telle est la note dominante de la psychologie de ces trois siècles au cours desquels vont se dérouler dans la plupart des pays de l'Europe occidentale des milliers de procès de sorcellerie.

(2) J. Huizinga : *Le Déclin du Moyen-Âge*, 1 vol. Paris Payot 1948 pp. 36 et 38.

Ces quelques pages ont pour objet de montrer par des exemples précis que les communes du Roman pays de Brabant n'ont pas échappé à cette terrifiante épidémie de sorcellerie. Il ne saurait entrer dans nos intentions d'étudier la sorcellerie en elle-même. C'est affaire de spécialistes et ils ne manquent pas. Des bibliothèques entières sont consacrées à ce sujet. (3)

Avant de préciser, commune par commune du Brabant wallon, quels furent les procès de sorcellerie qui s'y déroulèrent, leurs dates et les noms des victimes et même certaines circonstances particulières qui en soulignent la cruauté, il est opportun de dire quelques mots de ceux de ces procès qui eurent de larges échos chez nous.

Le premier est le procès des sorcières de Loncée, un des derniers d'ailleurs qui se déroula en 1637. Loncée est un petit village de la Hesbaye namuroise. Six femmes y furent condamnées au bûcher. Catherine Prunet, une vieille paysanne, les dénonça alléguant que ces sorcières se réunissaient chaque soir près du pilori et se livraient à un sabbat qui épouvantait le village. Elle donna tant de détails qu'elle fut elle-même déférée au magistrat de Gembloux. Elle fut soumise à la torture chaude et froide: elle avoua être elle-même sorcière. Elle fut condamnée au bûcher après avoir été étranglée. Ce furent ensuite les cinq de ses compagnes qu'elle avait dénoncées qui avouèrent dans les mêmes conditions et furent également condamnées au bûcher. Celui-ci fut dressé près de l'abbaye des Dames bernardines d'Argenton. Un public nombreux assista au supplice. (4). On dit, aujourd'hui encore, que Loncée est le pays des sorcières.

(3) Jules Michelet, *La Sorcière*, 1 vol. Paris 1862.

Études Carmelitaines. Satan, 1 vol. Paris Desclée et De Bruwer, 1948

Jean Palou, *La sorcellerie*, 1 vol. Paris P.U.F. 1966

Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle*, 1 vol. Paris. Pion 1988.

Maurice Garçon, *Les procès de sorcellerie*, 1 vol. Paris. Mercure de France.

Jules Tondreau, *L'occultisme*, 1 vol. Verviers. Marabout, 1964

H. Brabant, *Maladies et médecins d'une cité mosane à l'époque de la Renaissance*, 1 vol. Bruxelles (sans date).

E. Brunette, *Procès d'outrefois à Fleurba*, *Bulletin de la société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, 1945, T. XIV.

(4) Voir dans l'ouvrage de Léon Namèche : *La ville et le comté de Gembloux* (1 vol. Duculot, Gembloux 1964) le texte complet de la sentence, pp. 216 et 218.

Un deuxième cas est celui des sorcières de Sugny, petit village à mi-chemin de Bouillon et de Charleville, situé sur un plateau entouré de bois.

Au début de l'année 1657, un vent de malheur s'abatut sur la population : le bétail dépérissait, les enfants mouraient, les adultes devenaient malades, des brouillards s'élevaient en plein jour. On disait que de mauvais esprits hantaient les bois (5).

D'aucuns allèguent avoir perçu, la nuit, dans les clairières, le diable qui dansait avec des sorcières...

Il y avait, à Sugny, une pauvre vieille, âgée de 74 ans environ, Jennette Petit. On vit en elle une « macralie » ou sorcière. Elle reconnut qu'elle pactisait avec le diable. Elle déclara qu'un jour son mari Nicolas Pierret l'avait battue et qu'elle s'était réfugiée sur un tas de foin dans le fenil. Le diable vint la trouver et lui dit que si elle voulait se marier avec lui il la nourrirait et qu'elle ne manquerait de rien pendant le reste de ses jours. Elle avait accepté le marché. Tous ces aveux furent spontanés sans recours à la torture. Elle avoua avoir empoisonné son mari et sa belle-sœur Bertholet et l'enfant de celle-ci. Quelques jours plus tard elle alléguait avoir participé avec six ou sept sorcières à une danse diabolique au pré de la Goutelle. Deux de ces femmes étaient originaires de Pussemange et lui étaient inconnues; les quatre autres étaient de Sugny; elle donna leurs noms. Ensuite Jennette Petit déclara, toujours spontanément, avoir participé, six ou sept ans auparavant, à des sabbats auxquels elle avait rencontré les quatre femmes précitées et, en outre, un homme qu'elle nomma. C'était de la démençance...

Quatre-vingts témoins furent entendus. Ils furent unanimes à déposer contre Jennette Petit. Le 8 mars elle fut condamnée à être étranglée à un poteau et brûlée. On ne sait ce qu'il est advenu des autres sorcières dont les dossiers sont perdus sauf ceux de Jenne Pihart, épouse de Jean Mœuet, âgée de 45 ans, de Jennette Huart, épouse de Jean Robau, de Marion Huart, sœur de la précédente, toutes deux sexagénaires. Après avoir commencé à nier les faits mis à leur charge, la torture aidant, elles avouèrent tout ce qu'on voulait. Jennette et Marion Huart furent condamnées et exécutées de la même manière que Jennette Petit, étranglées au poteau puis brûlées. Quant à Jenne Pihart, elle avait réussi à s'évader et à disparaître; elle fut condamnée au bannissement perpétuel. C'est en

(5) V. Jacques Janssens : *Un procès de sorcellerie en Ardennes*, « Le Soir » des 11, 12 et 13 août 1962.

vain que le curé de la paroisse de Sugny fit « une belle remontrance » en leur faveur. Les magistrats étaient implacables : le fait, pour les condamnées, d'être étranglés avant d'être brûlées leur paraissait déjà une ultime faveur !

Nous avons peine à imaginer quelle emprise le Diable avait sur les populations au déclin du Moyen-âge, aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. C'était une obsession ! Le diable était partout. Les monstrueuses statues qui parent les cathédrales gothiques comme Notre-Dame de Paris, de Chartres et de tant d'autres, expriment bien l'ambiance morale de l'époque. Peu à peu l'épidémie de sorcellerie diminua, au moins dans les formes que nous avons décrites. La torture fut abolie dans nos provinces par l'édit de l'empereur Joseph II, le 3 avril 1787, ce qui ne signifie pas qu'il n'y eut pas de séquelles de ces horreurs. Il faut reconnaître que l'idée du diable et de la sorcellerie a profondément imprégné les grandes œuvres littéraires du Moyen âge à nos jours. En Italie, Dante (1265-1324) dont une partie de sa « Divine Comédie » est consacrée à l'Enfer. En Angleterre, Milton (1608-1674) dont l'œuvre célèbre s'appelle « Le paradis perdu ». En Allemagne, Goethe et son « Faust ».

Il en est de même chez des auteurs plus proches de nous comme Byron, Gogol, Dostoïevsky, Victor Hugo dans son poème « La fin de Satan », Giovanni Papini et son livre « Il Diavolo », Georges Bernanos dans « Sous le soleil de Satan » et enfin Jean-Paul Sartre dans le « Diable et le Bon-Dieu ». Beudelaire disait : « La plus grande ruse du Diable est de nous persuader qu'il n'existe pas ».

Ce sont là, dirait-on, des œuvres littéraires et d'imagination. Sans doute, mais cette imagination se nourrit de l'ambiance de l'époque dans laquelle elles sont nées.

La sorcellerie reste présente aujourd'hui encore dans les préoccupations de nos contemporains et souvent même chez les plus spécialisés dans leurs domaines. Nous n'en voulons pour preuve que le volume de quelque six-cents pages publié en 1948 « Satan » par les Etudes Carmélitaines et dans lequel théologiens, médecins, universitaires, critiques littéraires etc. étudient, chacun à son point de vue, les différents aspects du Diable. C'est, pourrait-on dire, une somme en la matière (6).

(6) « Satan ». Etudes Carmélitaines. 1 vol. Paris Desclée et Debrauwer 1948.

On connaît les études passionnantes sur la sorcellerie du célèbre avocat parisien Maurice Garçon, né à Lille le 25 novembre 1889 et décédé à Paris le 29 décembre 1967, membre de l'Académie française. C'était l'un des spécialistes les plus connus des questions de magie, envoûtement et autres diableries. Ses œuvres les plus caractéristiques sont « Le Diable » en collaboration avec le docteur Jean Vinchon (7) et « la vie exécrable de Guillemette Babin », cette étude écrite en français de Rabelais, dont on a dit que, comme le latin, il bravait l'honnêteté (8). Maurice Garçon possédait une des plus riches bibliothèques sur la sorcellerie. Elle a été mise en vente le 9 mai 1967.

Chez nous, plusieurs auteurs ont étudié le rôle du Diable : Hubert Colleye (9), feu le ministre d'Etat Camille Huysmans et Françoise Mallet-Joris (10). Cette romancière française, d'origine belge, partant de données précises et réelles, reconstitue avec beaucoup de pénétration et de finesse la psychologie de trois victimes : Anne de Chantraine, égorgée et brûlée au pays de Liège en 1630 ; Elisabeth de Ranfaing et le docteur Poirot, dont le procès eut lieu vers les années 1615-1630 à Nancy et Remiremont, enfin Jeanne Harvilliers.

Au cours des trois siècles pendant lesquels sévit l'épidémie de sorcellerie, nous avons relevé quelque vingt ou trente procès dans le Roman pays de Brahan, soit pour une centaine de communes environ. Mais on doit présumer que ces procès furent plus nombreux. Beaucoup de dossiers ont disparu, soit qu'ils aient été victimes des malheurs du temps ou de l'intérêt des familles à les faire disparaître, soit qu'ils aient été brûlés avec leurs victimes lors de l'exécution des sentences judiciaires, comme cela se faisait souvent. Robert Mandrou écrit : « Malgré la coutume généralement respectée de brûler les pièces du procès avec la sorcière, les procédures de première instance ne manquent pas ; celles des appels sont rares et, le plus souvent, seule la minute de la sentence témoigne du sentiment final des juges, bien plus que leurs motivations » (11). On peut

(7) Maurice Garçon et Dr. J. Vinchon. Le Diable. Etude historique, critique et médicale. 1 vol. Paris. Gallimard. 1926.

(8) Maurice Garçon. La vie exécrable de Guillemette Babin. 1 vol. Paris. Fayard. 1946.

(9) Hubert Colleye : Histoire du Diable. 1 vol. Bruxelles. Editions Charles Dessart. 1946.

(10) Françoise Mallet-Joris. Trois âges de la nuit, histoires de sorcellerie. 1 vol. Paris. Grasset. 1966.

(11) Robert Mandrou : Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle. 1 vol. Paris. Plon 1968.

doubler sans risque d'erreur le nombre des procès de sorcellerie qui se déroulèrent dans le Roman pays de Brabant. Nous possédons un point de comparaison à cet égard : dans le Comté de Namur, notre proche voisin, on compte de 1500 à 1650, soit un siècle et demi, 400 condamnations, dont 149 au hûcher, 78 banissements et 49 acquittements (12).

Mais qu'est-ce donc qu'une sorcière, d'après les aveux des victimes ou les dépositions des témoins ? Une définition précise est difficile à formuler. C'est, avant tout et presque toujours, une femme d'aspect physique peu sympathique et affectant un ou des comportements particuliers. Michelet disait, à juste titre : « pour un sorcier, dix mille sorcières ». Au dire de la malignité publique, la sorcière est sous l'empire du diable auquel elle s'est vendue ou donnée. De ce fait, elle jouit de certains pouvoirs pour faire le mal soit aux personnes, soit aux biens, comme le pouvoir de jeter de mauvais sorts. Elle fréquente les « sabbats », réunions nocturnes de sorciers et de sorcières dans des clairières, et présidées par le diable. Au cours de ces sabbats, se déroulent des cérémonies étranges, des danses et des scènes de débauche effroyables. Certaines pièces d'instruction des procédures, aveux des inculpées ou dépositions de témoins, sont impossibles à reproduire. Le diable est assis sur un trône, assisté de diables plus petits. Il a le plus souvent la figure d'un bouc à trois cornes. Il porte une couronne noire ; il a les cheveux hérissés, le visage pâle, les yeux ouverts et enflammés, une barbe de chèvre, les mains aux doigts courbés comme les griffes d'un oiseau de proie, la queue longue. Aux festins des sabbats on mange des crapauds, de la chair de pendus et de petits enfants non baptisés. Sorciers et sorcières se rendent à ces sabbats, chevauchant dans les airs des diables déguisés en animaux ou même de simples balais.

Les peintres des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles nous ont laissé des tableaux caractéristiques qui en disent long sur ces sabbats, tels qu'eux-mêmes et leur entourage les imaginaient : D. Teniers : « Sorcières partant pour le sabbat » (Douai) ; P. Brueghel l'ancien : « Chute des Anges rebelles » (Bruxelles) ; Jérôme Bosch : « Le jardin des délices » (Madrid) et « l'Enfer » (Madrid). L'œuvre de Jérôme Bosch est hallucinante et dramatique. Il a confusément perçu les bouleversements sociaux et moraux qui menaçaient la vie de ses contemporains. Il traduit ses inquiétudes et son anxiété dans un des plus étonnants répertoires de l'histoire de l'art (13).

(12) V.J. Tondreau et R. Villeneuve : Dictionnaire du diable et de la démonologie. 1 vol. Verviers, Morsbaut, 1968, p. 298.

(13) Chefs d'œuvres de l'Art, F.V. Paris Hachette 1962, pp. 956-959.

Plus tard, Goya (1746-1828) peint : « Sorcières et Stryges » (Madrid), « le Grand bouc », « la lampe du diable » (Londres).

La sorcière, écrit Jean Palou (14), est une révoltée. Elle vit dans l'ambiance d'angoisse si bien décrite par Huizinga. Elle est fille de la misère ; elle est l'espoir des révoltés. Elle est le fruit, maudit par les Eglises et le Pouvoir, de la révolte. La sorcellerie est en elle-même et en ses effets un aspect de crises sociales. Hors de là, on ne saurait la considérer que comme un phénomène ridicule tout au plus bon à prétexte littéraire et artistique. Dans la réalité, la sorcellerie s'affirme d'une manière affreuse dans les châtements des sorciers. L'enfance eut aussi ses victimes de la sorcellerie. Des garçons et des fillettes furent accusés, poursuivis et condamnés pour s'être donnés au diable (1). Les bûchers flambants couvrirent l'Europe et les procédures innombrables s'entassèrent dans les archives.

Ce sont ces archives, ou ce qu'il en reste, que nous allons feuilleter rapidement. Elles nous montrent quelles furent les pitoyables victimes de cette terrifiante aberration de la sorcellerie, qui a endeuillé la fin du Moyen-âge en Roman pays de Brabant, comme ailleurs :

— Nivelles

— En 1459-1460, la nommée Aélis, ou Alice, est arrêtée comme vau-doïse ou sorcière. Elle avoue avoir accompli certaines manœuvres diaboliques, avoir fait brûler une maison et livré quelques uns de ses membres. Puis elle se rétracte. Mise à la torture, elle persiste à nier les faits mis à sa charge. Elle est bannie de tous les pays de la domination du duc de Bourgogne.

— De 1594 à 1601, Reinette Del Sart, Annelette des Marais sont exécutées comme sorcières et leurs biens sont confisqués au profit du trésor.

— Genappe

— En septembre 1584, la nommée Manchouille est accusée de sor-

(14) Jean Palou, La Sorcellerie, Paris, 1 vol. Presses universitaires de France, 1968, pp. 5 et 6.

Lieutenant-Colonel Fhys : La sorcellerie, dans « Le Folklore brabançon », 1935, pp. 141 et suiv.

cellerie par le maire de Genappe. Elle est étranglée et brûlée le 16 septembre.

— En 1576, sont brûlées : Marguerite, épouse de Martin Franchois, Jeanne Chapon, Catherine Allart et Musette, épouse Lucien Durce. Les meubles de ces trois dernières, saisis et vendus, rapportèrent respectivement 72 livres, 27 livres (outre le prix de deux vaches et d'un veau) et 32 livres 15 sous.

— Le 17 janvier 1613, une sorcière, dont le nom ne nous est pas parvenu, fut brûlée ; un lieu-dit en a conservé le souvenir : « Croix de pierre ou Poteau des sorcières »

— Jodoigne

Jodoigne et sa région connurent une véritable épidémie de procès de sorcellerie au cours des années 1540 à 1543.

Voici la terrible nomenclature de ces victimes, brûlées comme sorcières et vaudaises :

— Anne Regnier, dite Pied d'Or ; Catherine Zegers ; Marie Costau et Roquette del Roche, de 1566 à 1572 ; Marie Godgaf est condamnée au bannissement ; le 25 septembre 1607 Nette ou Martine Lice, après avoir été torturée, par le bourreau de Tirlemont, est étranglée et brûlée ; Marguerite Maricx subit la même peine.

— En 1624, on brûla le 14 juin Jeanne Gerlasse ; le 15 Catherine Lagentille ; le 15 Marguerite de Masbourg ; le 9 juillet Marie le Changelon et Marie Surleau ; le 18 Madeleine Dumont, Marie de Fercier et Marie Mottau ; le 5 août Guillaume Cox, soit neuf personnes mises à mort en une semaine. Certains se croyant menacés d'être soupçonnés et arrêtés ont fui comme Quaresme de Jodoigne et sa femme, ainsi que la veuve Cirket de Huppaye.

Tant de cruautés et de honte se déroulaient sous le règne des Archiducs Albert et Isabelle, dont on dit qu'il fut réparateur de la terreur semée par le duc d'Albe, auquel ils succédaient... Néanmoins, en 1653, Camille Denis et sa sœur Marguerite furent encore exécutés pour crime de sorcellerie et leurs biens confisqués et vendus au profit du domaine.

— Moni Saint-André

— Cette commune n'a conservé que le souvenir de deux faits de sor-

cellerie dans des lieux-dits, l'un : « l'arbre de la Coyarde » un hêtre planté au XVII^e siècle comme pénitence imposée par le doyen Godefroid à un homme accusé de maléfice. L'autre « le pré Boudesoul » nom d'une femme qui aurait été brûlée sous l'occupation espagnole au XVII^e siècle.

— Jauchelette

— La communauté religieuse de l'Abbaye de la Ramée avait perdu, suite de maladies, au cours des années 1649-1657, 40 chevaux, 66 bêtes à cornes, de nombreux moutons et porcs. Dans une note remise aux autorités, il est dit que ce bétail « avait été ensorcellé par notre porcher, qui a été brûlé et déclaré le roi des sorciers et sa femme la reine, nous ayant servis plus de quarante ans, ayant infecté toute notre maison ».

— Piétrain

— Aucun nom de supplicié ne nous est parvenu, mais il y a dans cette commune un lieu-dit « Tombe d'Herbais » qui était considéré comme un lieu de rendez-vous de sorcières. Maintes fois, disait-on, des laboureurs attardés avaient été effrayés par le sifflement prolongé du passage des sorcières à travers les airs.

— Au lieu-dit, relevé en 1753, « Al Saux Tatache » il y aurait eu une sorcière brûlée.

— Marilles

Cette commune fut, comme Jodoigne, le théâtre d'une véritable frénésie de sorcellerie. Une pauvre femme de Nodrange, nommée Jeanne Hasque, est accusée d'être sorcière par deux personnes prévenues du même crime, Michel Godefrain et Catherine Burnette. Ceux-ci affirment avant de mourir que Jeanne Hasque avait assisté avec eux et le diable à la danse des sorcières au bois d'Euge sous Piétrain. Mise à la torture chaude et froide Jeanne Hasque fut condamnée par la « haute cour de Nodrange agissant avec l'assentiment d'un juriconsulte ». Au cours de nombreuses séances elle fit des aveux qu'il est impossible de reproduire sans rougir de honte. Elle dénonça toutes les femmes qu'elle prétendit avoir vues au sabbat : Jeanne Grigeure, veuve

Docquier d'Enines, sa fille Catherine, Jacqueline dite la Burguelle la vieille, un nommé Thiéri Regaux et sa femme. Il semble bien que les personnes torturées avouaient tout ce que l'on voulait, pour en finir...

— *Corbais*

— Cette commune n'a conservé de cette époque de terreur qu'un lieu-dit « Buisson del sorcière ».

— *Thoremhuis-Saint-Trond*

— Au cours d'une visite épiscopale, en 1666, il y aurait eu en cette commune 28 possédées du démon. La plupart furent exorcisées et quelques unes brûlées comme sorcières.

— Le 25 septembre 1561, « Catherine aux Vaches » veuve Wauthier de Folz, est arrêtée, emprisonnée pendant 59 jours, torturée trois fois et enfin condamnée au banissement le 22 novembre, ses biens sont confisqués et vendus.

— *Grez-Doiceau*

— En 1495-1498, Marion de Lancsoy est poursuivie pour vaudoisie et sorcellerie. Elle échappe à la condamnation en promettant de payer un florin du Rhin. Mais elle ne tint pas parole. On ne sait pas comment cette affaire se termina.

— Jeanne de Broux est condamnée par les échevins de Grez pour actes de sorcellerie, le 18 août 1611. Elle est étranglée et brûlée.

— *Cotroy-le-Grand*

Le 15 août 1615, Marie d'Orbreye, comparait « devant les échevins de la Haute Cour de Berghes jugeant à Neufsart ». Elle déclare que Marie Jomiron, veuve de Toussaint Borgo, est sorcière et vaudoise.

Elle l'a rencontrée aux danses des sorciers à la « Tombe de Glymes » et ailleurs. On ignore la suite qui fut donnée à cette accusation.

Un lieu-dit, qui est devenu en 1806 un section du cadastre de Grez, s'appelle « Montagne des sorciers ».

— *Limal*

— Martine Chaufouriaux est condamnée en 1614 comme sorcière : sa maison est confisquée au profit du seigneur Florent de Favelli.

— Catherine Foucarmont, veuve de François Hacco, est exécutée le 22 août 1605.

— Barbe Simonart l'est aussi quelque temps après.

Le 22 septembre 1605, on bannit de La Hulpe Anne Van Roelant, veuve de Gérard Van Honsberge, Catherine Thcens, épouse Jean De Valcq, arrêtée en mars 1611, est immédiatement condamnée et brûlée le 29 mars.

— *Archennes sur Dyle*

— Aucun dossier de sorcellerie ne nous est parvenu de cette commune. Mais il y a un curieux lieu-dit : « Bois des Egyptiennes » ou « des Gipsies », qui rappellerait l'existence d'une race de sorcières vivant sous terre et rendant certains services aux habitants.

— *Tourinne-la-Grosse*

— Catherine, veuve Jean della Place est accusée de sorcellerie : arrêtée, elle est mise trois fois à la torture. Aucun aveu ne put lui être arraché. Elle est bannie le 2 mai 1618 : sa maison est confisquée et vendue.

— *Autre-Eglise*

— Le 16 août 1612, on brûle comme sorcière Marie Lambert dite la Ramée Maroie.

— Le 28 août 1613, ce fut le tour de Catherine Grandjan, de Marie Hotteau et de Marie, épouse de Barthelemy Chandelon. Elles furent brûlées les 8 et 10 octobre. Cela fait quatre victimes en moins de deux ans dans une commune qui ne devait guère compter plus de 150 habitants.

— *Lauche*

— Un sorcier y a été brûlé. Seul un lieu-dit en a conservé le souvenir « Buisson ou Epine Roger ».

— *Folx-les-Caves*

— C'est la même situation qu'à Jauche. Une sorcière y aurait été brûlée : le lieu-dit « Terre à la Maquerelle » le rappelle.

— *Mélin*

— Au cours des années 1600 à 1604, on arrête comme sorcière Isabeau Henrion. Elle nie les faits mis à sa charge. Elle est torturée. On ne put lui arracher un aveu. Elle fut condamnée au bannissement.

— *Orbais*

En 1618, une petite fille de six à sept ans, Marie Bodeson, de la paroisse de Viré, est poursuivie pour sorcellerie. Les pièces relatives à son procès ont disparu. Mais on a conservé une lettre du Conseil provincial aux mambourgs de Viré, datée du 31 octobre 1618, au sujet de Marie Bodeson (1).

Ces magistrats rappellent les aveux de l'enfant « séduite du maligne esprit » et adonnée au sabbat. Sans doute sa jeunesse permit-elle de l'acquitter. Mais néanmoins les mambourgs, redoutant de la voir retomber dans ses erreurs, la confièrent au curé de Viré pour la remettre dans le bon chemin.

Nous voici arrivés au terme de cette macabre et monotone chronologie des victimes de la terrifiante épidémie de sorcellerie qui a désolé pendant trois siècles le Roman pays de Brabant, comme ailleurs, partout en Europe. Sans doute cette nomenclature est-elle incomplète.

C'est à peine croyable. Mais les faits sont là. Nous devons nous incliner devant eux sans trop comprendre... On se prend à redire les paroles du prophète qui nous viennent du fond des âges : « la vie est une vallée de larmes ». Ce fut certainement vrai pour nos ancêtres des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Louis DELVAUX

(1) V. M. Emile Broutelle a publié cette lettre dans « La vie Wallonne » t. XXI no 2, 1947, p. 133 et suivantes.